



La nature au cœur de la ville p.22

p. 6
Budget communal : la Ville
au service de ses habitants

p. 28
Raymonde Renard,
centenaire et dynamique !

 Ville de Villebon-sur-Yvette
 www.villebon-sur-yvette.fr
 Application mobile Villebon



Sommaire

- 3 - Édito
- 4 - En image
- 6 - Actualité
- 22 - Dossier
- 28 - Rencontre
- 30 - Détente et lecture
- 32 - Villebon naturellement
- 34 - Vie associative
- 38 - Carnet
- 39 - Vie pratique
- 40 - Conseil municipal
- 44 - Expressions
- 46 - Histoire de Villebon



06
ACTUALITÉ
Budget communal : la Ville continue d'investir pour les Villebonnais.



22

DOSSIER
La Ville poursuit son engagement pour protéger et développer la nature en ville.



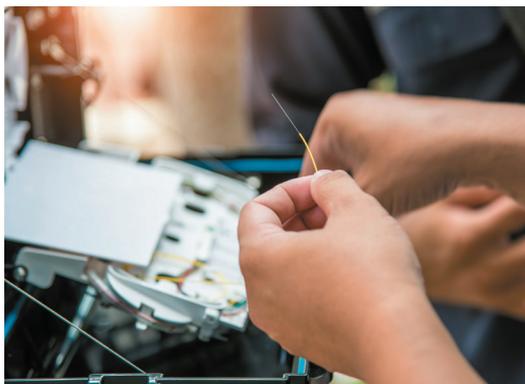
14

ACTUALITÉ
Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin.



28
RENCONTRE
Raymonde Renard, centenaire villebonnaise et dynamique !

19
ACTUALITÉ
Un contact dédié pour toute question sur la fibre optique.





Un Plan Climat **ambitieux**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les périodes de confinement qui se succèdent depuis plus d'un an ont renforcé chez chacun de nous l'attrait pour la nature sous toutes ses formes. Un attrait mêlé d'inquiétude et d'urgence car chacun de nous a maintenant bien conscience des dangers que court notre planète en raison de l'activité humaine toujours plus envahissante.

Dans ce retour au respect de la Nature, chacun doit et peut être acteur : au niveau des particuliers, il s'agit par exemple d'éviter le gaspillage alimentaire, de choisir un moyen de transport moins polluant, d'éviter les produits phytosanitaires dans son propre jardin. Au niveau des collectivités territoriales et des États, il s'agit de faire le choix d'une politique aussi exigeante que possible en matière d'aménagement de l'espace, de modes de construction, de consommation énergétique pour ne citer que ces exemples.

Villebon-sur-Yvette a – encore – la réputation d'une ville verte en dépit de la pression de l'agglomération parisienne et des lois successives qui imposent de « construire la ville sur la ville ». Ce n'est pas une raison pour nous contenter de regarder les autres faire des efforts.

Au cœur de notre programme de mandature figure le Plan Climat de Villebon. Il s'agit d'un ensemble de mesures cohérentes que nous avons d'ores et déjà commencé à mettre en œuvre : suppression du plastique dans les services municipaux, approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux, aménagements permettant aux Villebonnais de se déplacer plus facilement à pied ou à vélo, préservation d'espaces de biodiversité au milieu du bâti urbain, etc.

Mais un Plan Climat ne vaut que s'il est partagé et adopté par tous. C'est pourquoi va commen-

cer très prochainement une vaste concertation avec tous les habitants de manière que chacun de vous puisse s'associer à la réflexion qui permettra d'améliorer encore le partage de l'espace public, la survivance de la biodiversité et le bonheur de vivre dans une petite ville où la Nature a des droits, comme chacun de ses habitants.

Les Indiens d'Amérique ne parlent jamais d'Environnement pour évoquer la Nature : ils la désignent sous l'appellation de « Mère Nature ». Une sagesse qui replace l'Homme dans la chaîne de la Vie dont il n'est qu'un des maillons, loin d'en être le maître.

Je vous invite à participer très nombreux aux différents ateliers et contributions qui vous sont proposés dans le cadre du Plan Climat de Villebon, à travers le site Internet mis à votre disposition : concertation.villebon-sur-yvette.fr. Les Villebonnais ont démontré à de multiples reprises le talent qu'ils portent dans bien des domaines : le Plan Climat vaut la peine qu'on mobilise pour lui toutes nos énergies !

Bien cordialement à vous,

Dominique Fontenaille
Maire de Villebon-sur-Yvette
Conseiller départemental de l'Essonne



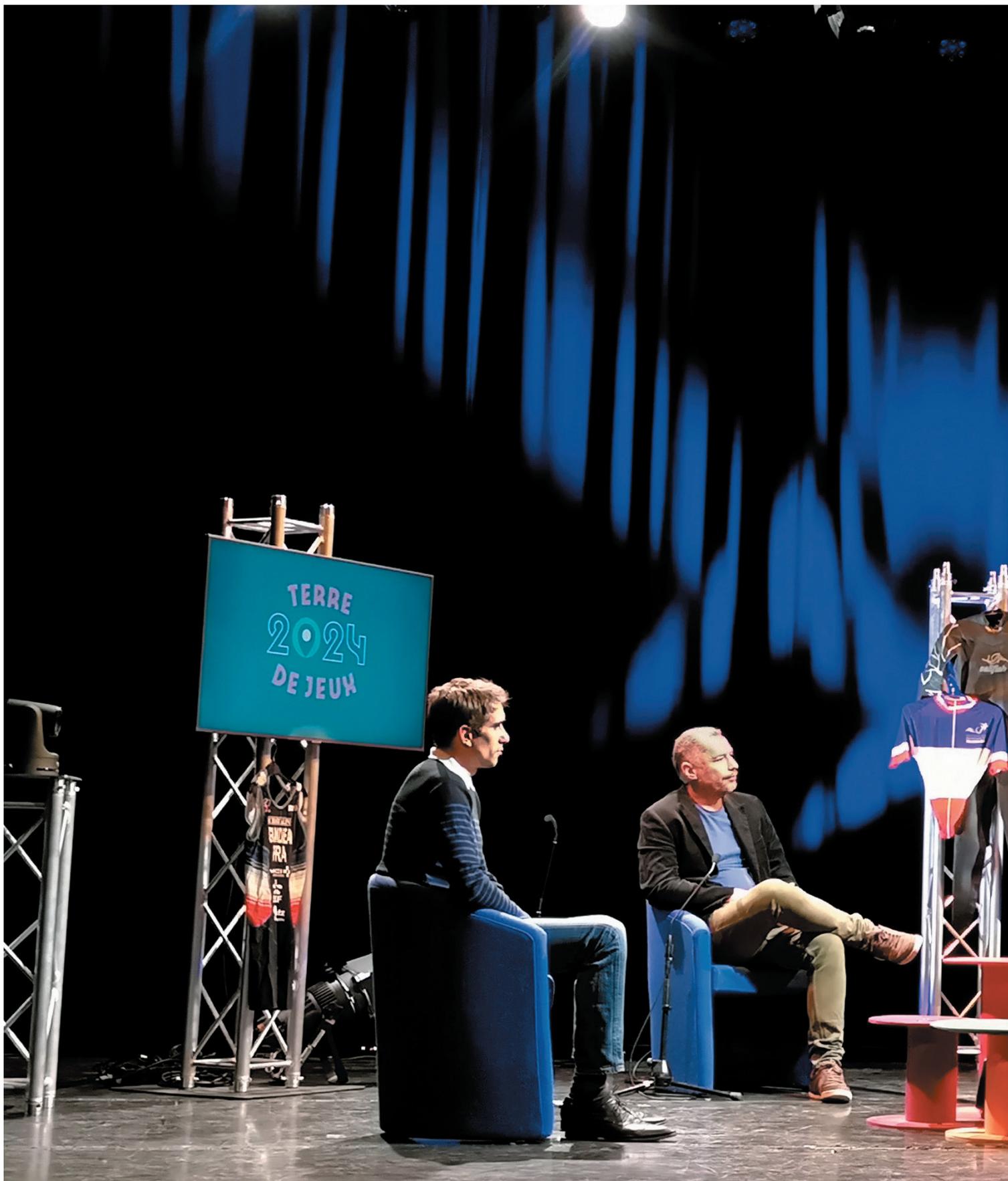
Nos publications sont téléchargeables sur www.villebon-sur-yvette.fr

Retrouvez notre page **Facebook**

Retrouvez nos photos sur **Flickr**

Retrouvez nos publications en ligne sur **Calaméo**

Magazine édité par la Mairie de Villebon-sur-Yvette - Service Communication
Hôtel de Ville • Place Gérard-Nevers 91140 Villebon-sur-Yvette • Tél. 01 69 93 49 00 •
votremaire@villebon-sur-yvette.fr • www.villebon-sur-yvette.fr • Directeur de la
publication : Romain Millard • Comité de rédaction : Isabelle Morisse, Cécile Claraz,
Camille Sourbet, Emilie Girard • Photos : Mairie de Villebon-sur-Yvette • Couverture : Bords
d'Yvette • Tirage : 6 100 ex. • Création graphique et mise en pages : agence 360 communication
12221-MEP - Tél. 02 38 63 90 00 - Certification ISO 14001. (Les articles de la vie associative
et la libre expression sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.)



Le handisport à l'honneur

07 et 14/02 – Face à la crise sanitaire et au couvre-feu, la Ville innove ! Au mois de février, les Villebonnais ont profité de deux rencontres exceptionnelles autour du handisport, retransmises en direct sur les plateformes numériques de la commune. Grâce à un partenariat réussi avec les équipes de BLP Radio de la MJC Boby-Lapointe, les internautes ont découvert sur un véritable plateau de télévision les parcours d'athlètes inspirants et de sportifs passionnés avant de poser leurs questions en direct. Ces échanges ont apporté un nouveau regard sur la pratique du handisport. « *Notre objectif est d'arriver, mon guide et moi, à notre meilleur niveau pour obtenir une qualification aux Jeux Paralympiques de Tokyo* » explique Arnaud Grandjean, paratriathlète soutenu par la Ville. « *Je suis heureux de pouvoir donner de la visibilité à cette discipline* ». Les émissions sont toujours visibles sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville.

 **Villebon sur Yvette - Page Officielle**

 **Mairie de Villebon-sur-Yvette**



De gauche à droite : Arnaud Grandjean, paratriathlète, Fabrice Marinoni et Alice Boivineau, réalisateurs du documentaire « L'Espoir bleu : au cœur de l'équipe de France de paratriathlon » et Christophe Lukaszewski, animateur de la rencontre.

Une Ville au service de ses habitants

Dans un contexte sanitaire inédit, la Ville continue d'investir pour les Villebonnais. En 2021, la Municipalité développera des projets d'envergure tout en maintenant un service public de qualité.

Un soutien aux collectivités locales

Face à la situation économique, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures d'urgence pour soutenir les ménages, les entreprises et les collectivités locales.

Au niveau national, les concours financiers de l'État restent globalement stables avec une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en baisse mais des Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et Rurale (DSR) en hausse. Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) se maintiennent aux mêmes niveaux.

Villebon, qui bénéficie de la richesse économique du territoire, participe à la solidarité à travers la Contribution au redressement des Finances

Publiques (280 000 €) et le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (1,25 million d'euros).

Les impôts locaux

La Ville poursuit depuis 2007 son engagement de ne pas augmenter la part communale des taux d'impôts locaux (32,76 % pour le foncier bâti : 16,39 %

de taux communal et 16,37 % de taux départemental, 43,84 % pour le non-bâti).

Vous l'avez peut-être remarqué : la commune ne perçoit plus les recettes de la Taxe d'Habitation

La part communale des impôts locaux n'augmente pas.

sur les résidences principales. 80 % des foyers ne s'en acquittent déjà plus au niveau national et l'exonération totale pour tous les Français sera effective en 2023. En contrepartie, la Ville reçoit une compensation de l'État, équivalente au taux de Taxe d'Habitation de 2017.



Le bilan financier de la crise

En 2020, des efforts financiers ont été réalisés sur le budget communal pour faire face à la situation sanitaire.

- Des recettes moins importantes : la Ville a adapté la facturation des services aux absences et aux prestations annulées.
- Des dépenses supplémentaires : la Collectivité a investi dans l'achat de produits d'entretien, de masques et de matériel de protection. Elle a également dû renforcer son personnel ou solliciter des prestataires extérieurs pour appliquer les mesures sanitaires.
- Un soutien à l'économie : la Commune a voté l'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à hauteur de 50 % pour l'année 2020.

L'ensemble de ces mesures est estimé à une perte de recettes de 750 000 € en 2020 et à des dépenses supplémentaires à hauteur de 230 000 €. Des économies ont pu être réalisées par la diminution de certaines dépenses d'achat, l'annulation de prestations pour les fêtes et cérémonies, la réduction des transports et la baisse de consommation, pour un total d'environ 500 000 €. Par ailleurs, la commune a bénéficié d'une aide de l'État de 216 000 € pour s'adapter à la situation sanitaire et de 12 000 € pour l'achat de masques. Malgré ces aides et cette gestion des dépenses, la crise actuelle continuera à peser sur les finances locales en 2021.

Les orientations pour 2021

Le budget de l'année s'appuie sur quatre grandes thématiques.



Environnement et développement durable



Vivre-ensemble, lien social, démocratie locale, sécurité



Amélioration du cadre de vie et des équipements publics



Gestion optimale de l'argent public et modération fiscale

Les services publics au premier plan

Pour construire ses projets, la Ville a choisi de sanctuariser des budgets spécifiques pour certains services prioritaires.

Le contexte sanitaire actuel entraîne des dépenses nécessaires en matière d'hygiène et de sécurité, notamment dans les écoles et les crèches. Tout en s'adaptant à cette situation, la Ville poursuit son engagement aux côtés de tous les publics : enfance, jeunesse, retraités, associations... Elle s'inscrit également dans une démarche de développement durable avec le Plan Climat, tout en préservant sa qualité de service aux usagers.

L'hygiène et la sécurité, une priorité



La Ville maintient son haut niveau de vigilance pour assurer un accueil du public dans des conditions sanitaires optimales. Elle augmente de 24 % son investissement dans les produits d'entretien et d'hygiène : produits de désinfection des locaux et des mains, achat de masques pour le personnel communal... Pour s'adapter aux protocoles sanitaires exigeants, la Ville fait appel à des entreprises de nettoyage spécialisées en renfort des équipes municipales.

Adapter les accueils petite enfance

Développement du télétravail, horaires variables... Les familles vivent aujourd'hui sur des rythmes en constante évolution. Cette situation se reflète sur leurs besoins en mode d'accueil. La commune reste à l'écoute et propose des solutions adaptées, offrant davantage de flexibilité aux parents.



Aux côtés des écoliers

La Ville s'engage pour maintenir la qualité des services à l'école et assurer aux enfants comme aux professionnels un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement. Si l'année scolaire 2020/2021 compte des effectifs scolaires légèrement en baisse, la Ville a voté un budget équivalent à l'an dernier pour la restauration. L'accent est mis sur les produits labellisés, issus de l'agriculture biologique et des circuits courts.

Innover pour la jeunesse

Citoyenneté, autonomie, études, orientation... L'accompagnement des jeunes reste une priorité. Le Pôle Jeunesse associe l'ensemble de ses actions autour de la citoyenneté (Pass' Permis Citoyen, bourse aux projets, chantiers jeunes...) pour créer un véritable Parcours citoyen. Son but : donner aux jeunes des clés pour devenir des citoyens actifs et engagés. Les services s'adaptent aux pratiques numériques de leur public, avec la création prochaine d'un compte Instagram et la dématérialisation des démarches. Un budget participatif de 2 000 € sera alloué au Conseil Municipal des Jeunes. Avec cette somme, les jeunes élus développeront des projets concrets pour la ville.



Accompagner les publics fragiles

Sensible au soutien des populations fragiles, la Ville poursuit ses actions. Si la situation actuelle a pu éprouver une partie de la population, la Municipalité se tient à leurs côtés avec des engagements forts. Elle soutient le maintien à domicile en confirmant en 2021 son haut niveau de participation en direction des associations de solidarité œuvrant sur ces sujets. Pour lutter contre les violences intrafamiliales, elle mettra en place des actions de sensibilisation. Engagée en faveur du handicap, elle travaillera aux côtés de la Fondation OVE pour faciliter l'intégration du public handicapé, en encourageant les moments de rencontre avec la population.

Soutenir les associations

Préservation des emplois, maintien des activités, lien avec des adhérents..., les associations ont plus que jamais besoin de soutien. Présente pour accompagner les structures associatives, la Ville a voté une enveloppe équivalente à 2020 de près d'un million d'euros sous forme de subventions.



S'engager pour le climat

Face à l'urgence du changement climatique, la Commune met en place son Plan Climat. Elle agit au niveau local à travers une série d'engagements concrets sur des thématiques précises : économies d'énergie, déplacements, préservation des milieux naturels et valorisation de l'économie circulaire. Cette démarche globale demande l'implication des services municipaux, des associations, des acteurs de la vie économique ainsi que des citoyens. Des actions sont en projet : maîtrise des dépenses d'électricité, de chauffage, encouragement aux déplacements doux, dématérialisation, commandes en circuits courts...

Investir pour l'avenir

+ de
2,34 millions
d'euros engagés
pour de nouveaux
projets

Des chantiers d'envergure débutent en 2021. Leur objectif : améliorer le confort de vie et les services proposés aux habitants. En tout, plus de 2,34 millions d'euros seront engagés. Les projets en cours se poursuivront les années suivantes.

Étendre l'offre médicale en ville

Mobilisée pour maintenir une médecine de proximité, la Ville poursuit la construction du cabinet médical à l'angle de la rue des Cerisiers et de la rue du Viaduc. Cet espace de 260 m², situé au rez-de-chaussée d'un immeuble en construction, comprendra 5 cabinets médicaux, 1 cabinet infirmier, 3 salles d'attente et un espace administratif. Le coût total du projet s'élève à 1,1 million d'euros. Une partie a déjà été financée sur le budget 2020. En facilitant l'installation des professions libérales, la Municipalité a souhaité s'engager en faveur des Villebonnais pour garantir une couverture médicale généraliste sur la ville.

580 000 € en 2021
3^e versement et extension



760 000 € (ADAP)

Des bâtiments municipaux plus accessibles

La Ville continue de travailler pour rendre ses bâtiments accessibles à tous, en particulier aux personnes en situation de handicap. De nombreux bâtiments culturels (Centre Culturel Jacques-Brel, Maison de l'ASV, Médiathèque, Conservatoire), la Maison de l'Enfance et de la Famille, la maternelle des Casseaux et des salles municipales connaîtront des travaux d'aménagement dans ce sens. Les travaux d'entretien, d'étanchéité, de sécurité et d'amélioration se poursuivent également sur les bâtiments existants.

Budget 2021 48 547 565 €

Fonctionnement
32 827 943 €

« pour la bonne marche des services publics et dont les excédents permettront de financer les investissements »

Investissement
15 719 622 €

« pour construire des projets à long terme »

Recettes
32 827 943 €

Dont 5 121 659 € de report du résultat de l'année 2020

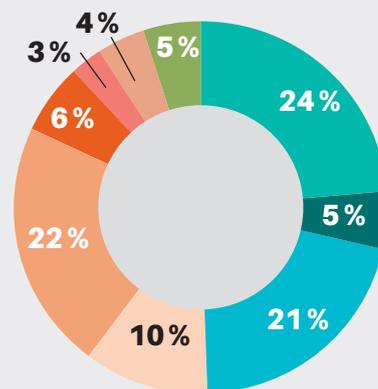
Recettes
15 719 622 €

Dépenses
32 827 943 €

Dépenses
14 822 567 €

Dont 7 231 018 € de dépenses d'équipement

Répartition du budget d'équipement 2021



- Grands travaux hors voirie
- Acquisition foncière
- Travaux voiries assainissement
- Travaux d'accessibilité (ADAP)
- Patrimoine
- Cadre de vie
- Informatique
- Parc auto
- Autres secteurs

700 000 € (2021)



Un nouvel espace d'accueil pour les tout-petits

À l'horizon 2023-2024, une nouvelle crèche d'une capacité de 60 enfants verra le jour à l'angle des rues de Palaiseau et Vanderbilt. Moderne et accueillante, elle aura pour vocation d'accueillir les enfants des crèches du Bellay et de la Basse Roche. Dans un premier temps, la Ville procédera à des études et à la démolition des bâtiments existants sur ce terrain. En parallèle, elle prépare le projet de bâtiment et d'aménagement en concertation avec les professionnelles de la petite enfance. Il sera soumis à un jury de concours d'architecte.

Réhabiliter la rue des Maraîchers

Principal axe de circulation de Villebon-sur-Yvette, la rue des Maraîchers connaît des travaux importants qui se poursuivront jusqu'à l'année prochaine. Réalisés en partenariat avec la Communauté Paris-Saclay, ils ont pour objectifs de remplacer les canalisations d'eaux pluviales et usées, mais aussi de réhabiliter cette voie très passante. La rue sera réaménagée pour une circulation agréable et adaptée à tous (voir p. 18). L'enveloppe 2021 s'élève à 2,7 millions d'euros sur le budget de la Communauté Paris-Saclay. La commune apporte sa participation à hauteur de 850 000 €.

850 000 € (participation communale)



1 M€



Économies d'énergie à l'Hôtel de Ville

Axe essentiel du Plan Climat, la transition énergétique comprend une évaluation des bâtiments communaux. L'Hôtel de Ville, construit à la fin des années 80, nécessite aujourd'hui des travaux pour améliorer ses performances énergétiques. En s'appuyant sur un diagnostic réalisé par l'ALEC Ouest Essonne et un bureau d'étude spécialisé, le bâtiment fera l'objet d'une intervention sur la toiture et les huisseries. La Ville sollicitera le Plan de Relance de l'État pour participer au financement de ce projet.

Réaménager la Médiathèque

Pour continuer de promouvoir la culture littéraire et musicale auprès des Villebonnais, la Ville prévoit un nouvel aménagement de la Médiathèque. Objectif : réorganiser les espaces, moderniser le mobilier et développer l'accès au numérique.

450 000 €



BLP Radio : les enfants au micro

Chaque mercredi à 13h30, le Centre de Loisirs prend l'antenne sur BLP Radio. Choix des sujets, préparation des chroniques, enregistrement... Les enfants, encadrés par les animateurs de la MJC Boby-Lapointe, mettent du cœur à l'ouvrage pour transmettre aux auditeurs un concentré de bonne humeur.



Quels sujets aborder ?

En début de séance, les idées fusent : « J'ai une idée de blague », « Nous pouvons parler du dernier dessin animé de Pixar », « Et si on expliquait l'atelier broderie du Centre de Loisirs ? ».



Le temps des répétitions

À quelques pas de leurs camarades, Maëlys, 9 ans, et Elsa, 7 ans, s'entraînent sans micro. « Nous présentons une recette de gâteau au yaourt. Nous parlons à tour de rôle pour donner les ingrédients ».



Soigner ses lancements

« Nous présentons l'émission » explique Chloé, 6 ans. « Nous lançons également des musiques que nous avons choisies : Johnny Hallyday et la chanson du film Soul ».



Préparer son texte

Elisa et Nolan, 10 ans, travaillent sur leur chronique. « Nous créons un cadavre exquis. Chacun invente un morceau de phrase et le suivant doit le compléter pour former une histoire. C'est très drôle ! »



Derrière le micro

Le grand moment arrive. Les enfants enregistrent leurs sujets. « Nous préparons les séquences une semaine à l'avance et réalisons un montage » explique Quentin, animateur de ces séances pour la MJC. « Parfois, j'ai envie de rire ou je perds mes mots » s'amuse Nolan. « Heureusement nous pouvons recommencer ».

Rendez-vous en ligne !

Découvrez le résultat sur www.blpradio.fr tous les mercredis à 13h30 ou à tout moment dans la rubrique podcast. « Nous écoutons souvent l'émission avec les animateurs du Centre » conclut Mila, 6 ans. « Je l'écoute aussi avec mes parents. Ils sont impressionnés de m'entendre ».

Un champion de paratriathlon à l'école

Arnaud Grandjean, membre de l'équipe de France de paratriathlon soutenu par la Ville, est venu échanger avec les enfants de l'école Andersen. Il a reçu Jo, la mascotte villebonnaise qui l'accompagnera dans son parcours.



Avant son départ pour un stage de préparation, l'athlète essonnien a fait une halte à l'école Andersen pour rencontrer une classe de CM2. « *En vue de cet échange, nous avons regardé des photos des courses et appris les différentes disciplines du paratriathlon* » explique Cinthia Voet, leur institutrice.

Jo, une mascotte bien occupée

Les écoliers ont confié à Arnaud Grandjean la mascotte de la Ville. Après un vote, le petit coq, emblème de la France, a été nommé Jo en référence aux Jeux Olympiques. En quelques mois, Jo est déjà parti deux fois en stage à Saint-Raphaël, dans le sud de la France. Il y a appris à nager, à courir et à rouler. « *Il partage nos entraînements et vous pouvez le suivre sur Facebook et Instagram. Il apporte un éclairage amusant sur nos vies de sportifs entre déplace-*

ments, séances de musculation, entraînements, récupération et compétitions » confie Arnaud Grandjean.

Une année scolaire aux côtés de l'athlète

La classe suit le parcours du champion. « *Nous visionnons tous les jours ses photos et vidéos sur les réseaux sociaux grâce au tableau numérique. Nous lui envoyons des dessins* » complète Cinthia Voet. « *Les enfants ont travaillé sur un dossier présentant les Jeux Olympiques et leur histoire depuis l'Antiquité. Ils sont sensibilisés à la question du handicap dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique.* »

Suivez la préparation d'Arnaud Grandjean :

-  Arnaud Grandjean Paratriathlète.
-  Villebon-sur-Yvette.
-  @nono_bigjean

Arnaud Grandjean répond aux questions des écoliers

Est-ce compliqué d'enchaîner trois sports ?

Un peu, mais cela rend la discipline intéressante. Elle représente un vrai challenge. Je m'entraîne entre 20 h et 25 h par semaine. Vous passez le même nombre d'heures à l'école.

Quelle discipline est la plus difficile entre la natation, le vélo et la course ?

Sans hésiter la natation ! Il s'agit du sport où je compte la plus grande marge de progression.

Combien de compétitions avez-vous gagnées ?

Environ une dizaine. Je ne vise pas la première place à tout prix. Je souhaite surtout progresser chaque année.



Retraités, faites-vous connaître !

Le saviez-vous ? Pour bénéficier des nombreuses prestations proposées aux Séniors sur la commune, une inscription auprès du Service Municipal des Retraités est nécessaire.

Jardinage, dépannage, livraison de repas, transports, sorties, colis de fin d'année... La Ville propose une multitude de services aux Séniors. Ils couvrent des aspects fondamentaux de la vie tels que le maintien à domicile, l'aide administrative, les déplacements, le logement ou encore les loisirs.

Pour accéder à ces prestations et recevoir des informations pouvant vous être utiles, il suffit d'une simple démarche : se signaler auprès du Service Municipal des Retraités. « *Il faut savoir qu'un Sénior ne se retrouve pas "inscrit d'office"* » explique Cécile Morestin-Cadet, Responsable du Service Municipal des Retraités. « *Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), cette démarche doit être volontaire. N'hésitez pas à parler du service autour de vous, à vos voisins, à vos amis ou à votre famille afin qu'ils s'inscrivent* ».



Les informations que vous recevez sont adaptées à vos besoins sans pour autant être envahissantes. Ce dispositif s'est, par exemple, révélé particulièrement utile lors des confinements. Les retraités ont pu prendre connaissance des services proposés pour faire face à la situation sanitaire : livraison de paniers de fruits et légumes frais, appels réguliers des personnes isolées... Il reste possible de se désinscrire à tout moment.

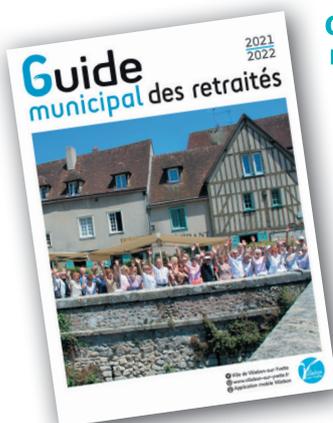
Bon à savoir

Votre service d'aide à domicile

Aide à la toilette, au lever, au coucher, ménage, repas... Le service d'aide à domicile aux personnes âgées de Villebon est géré par l'association Amicial, filiale de la Croix-Rouge française. Vous pouvez les contacter directement par mail ou par téléphone.

accueil@amicial.fr

Tél. 09 70 82 13 49 - www.amicial.fr



Consultez le Guide municipal des retraités

Retrouvez tous les services proposés aux retraités villebonnais ainsi que des numéros utiles et l'annuaire médical de la ville dans le tout nouveau Guide des retraités disponible sur **www.villebon-sur-yvette.fr**. Il vous sera également remis à votre inscription.

Préparez votre première visite

Vous inscrire : munissez-vous d'un justificatif de domicile et de votre carte de retraité.

Faire calculer votre taux de prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale : ce taux est indispensable pour établir la tarification appliquée aux services payants (repas à domicile...) ou aux allocations du CCAS... Fournissez votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, votre justificatif d'Allocation Familiale (ALF), de Logement Social (ALS) ou d'APL et votre justificatif de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) pour les titulaires de celles-ci.

Soutenons Ethan dans son combat pour marcher

Atteint d'une paralysie cérébrale qui l'empêchait de marcher, Ethan, 3 ans, peut aujourd'hui avancer sur ses deux pieds grâce à la solidarité des Villebonnais. Soutenue par la Ville, une cagnotte mise en ligne par l'association « Stand up Little Ethan » a contribué au financement d'une opération chirurgicale essentielle dans son parcours.

Atteint du syndrome de Little, Ethan connaît un douloureux ennemi : la spasticité, qui rend ses muscles extrêmement rigides. À long terme, le jeune garçon risquait de ne jamais pouvoir marcher. Heureusement, il existe une solution : la rhizotomie dorsale sélective. Cette opération pratiquée aux États-Unis permet de réduire, voire de supprimer, cette spasticité. Afin d'offrir à Ethan une chance de marcher, sa famille et ses proches se sont mobilisés pour trouver des financements. « L'intervention a coûté 40 000 € auxquels s'ajoutent aujourd'hui la rééducation, le logement, les déplacements... » explique Sonia, sa maman. « Nous avons lancé une cagnotte solidaire sur Internet et l'investissement des Villebonnais nous a beaucoup touchés. Nous avons reçu de nombreuses marques de soutien de la part des familles de son école, la maternelle des Casseaux, et de ses anciennes crèches des Casseaux et Jacques-Brel ». Solidaire, le Centre Communal d'Action Sociale a également versé une subvention de 3 000 €.



Une opération aux États-Unis

Au mois de février, la famille villebonnaise s'est envolée pour Saint-Louis aux États-Unis. « Nous avons profité d'un accueil formidable des équipes médicales. Le docteur Park qui a pratiqué l'intervention s'est montré très optimiste sur ses chances de marcher ». Le petit garçon a de son côté fait l'unanimité auprès des équipes soignantes, attendries par son sourire à toute épreuve et son caractère déjà bien trempé. « C'est une bille de clown ! » plaisantait une infirmière. Après une semaine d'hospitalisation, Ethan a pu débuter sa rééducation sur place. « Tout passait par le jeu » se souvient Sonia. « Sur un grand tapis, il devait déplacer des objets dans une petite cuisine pour développer ses muscles ». Les parents ont constaté des résultats instantanés. « Il peut maintenant étirer ses bras. Il se tient debout de façon beaucoup plus stable et a moins peur de se déplacer ».

Suite de la rééducation en France

De retour en France, Ethan s'apprête à relever un nouveau défi en rejoignant pendant 6 mois un centre de rééducation de jour à Bullion, dans les Yvelines. « Il peut y suivre l'école, ses séances de kinésithérapie et d'ergothérapie » complète sa mère. « Il se rendra toujours à l'école des Casseaux le vendredi. Ethan aime énormément son école et jouer avec ses camarades. Il est essentiel de garder le lien ».

La famille s'avoue très reconnaissante et émue de l'élan de solidarité des Villebonnais ayant permis la



réalisation de ce grand projet. « Nous maintenons la cagnotte solidaire en ligne. Il nous faut investir dans du matériel pour Ethan à la maison comme un tapis spécialisé pour ses exercices ». N'hésitez pas à soutenir le petit garçon dans son combat pour marcher.

Cagnotte solidaire :
www.helloasso.com/associations/stand-up-little-ethan

f STAND UP Little ETHAN
ig stand.up.little.ethan

Élections départementales et rendez-vous aux urnes



Les 20 et 27 juin, les Français éliront leurs nouveaux conseillers au Département et à la Région. Ces institutions territoriales de proximité agissent au quotidien sur un grand nombre de domaines tels que l'aide sociale, les transports et le développement économique.

Initialement prévues en mars, les élections départementales et régionales se tiendront au mois de juin, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Les deux scrutins auront lieu le même jour dans le même bureau de vote.

Comment voter ?

Pour voter à Villebon-sur-Yvette, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune. Les jeunes de 18 ans ayant accompli la démarche de recensement citoyen y figurent automatiquement. Il reste nécessaire de

Rendez-vous sur service-public.fr

Sur ce site gouvernemental, vous pouvez :

- **Savoir** dans quelle commune vous êtes inscrit.
- **Demander** votre inscription sur les listes électorales.
- **Vérifier** que vous n'avez pas été radié.
- **Retrouver** l'adresse de votre bureau de vote.

signaler tout changement d'adresse. Cette opération peut s'effectuer jusqu'au 7 mai 2021 sur service-public.fr pour participer aux scrutins du mois de juin.

régionales :

Pensez à la procuration

Vous ne pouvez pas vous déplacer pour voter ? Pensez à la procuration ! Il suffit de désigner un électeur (le mandataire) qui votera à votre place. Il doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que vous.

Nouveau : cette démarche peut s'effectuer en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr. Remplissez votre dossier sur le site et rendez-vous à la Gendarmerie ou au Commissariat pour justifier de votre identité. Si un déplacement reste nécessaire, la démarche se trouve simplifiée et plus rapide. Il reste possible d'effectuer sa demande de procuration sur papier en remplissant le Cerfa 14952*02 disponible sur service-public.fr et en se rendant à la Gendarmerie ou au Tribunal.

Gendarmerie

2 rue Gutenberg 91120 Palaiseau

Tél. 01 60 14 00 34

Tribunal d'instance

Place de la Victoire 91120 Palaiseau

Tél. 01 60 14 00 80

À noter

En raison de la situation sanitaire, un mandataire peut exceptionnellement disposer de deux procurations pour ce scrutin. Les personnes fragiles ont également la possibilité d'établir la procuration depuis leur domicile en saisissant un officier ou un agent de police judiciaire qui se déplacera à domicile.

Gendarmerie, Tél. 01 60 14 00 34

Voter en toute sécurité

Toutes les mesures sont prises pour assurer la sécurité des électeurs et des membres du bureau lors du vote. Le port du masque reste obligatoire. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition et un sens de circulation sera instauré. Les isolements et l'ensemble des locaux seront régulièrement désinfectés.

Service Affaires Générales

Tél. 01 69 93 49 00

Le Département, chef de file de l'action sociale



La gestion de l'EHPAD Geneviève de Gaulle-Anthonioz constitue une compétence du Département.

Savez-vous quel est le point commun entre le Collège Jules-Verne, l'EHPAD Geneviève de Gaulle-Anthonioz et la RD 188 ? Toutes ces infrastructures sont gérées par le Conseil départemental.

Le Département possède pour compétence principale l'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées, handicapées, de l'enfance, de la famille et des personnes

en difficulté. Il se charge également des collèges publics, des centres d'incendie et de secours (SDIS) ou encore de l'entretien des routes départementales.

Le Conseil départemental de l'Essonne est composé de 42 élus représentant 21 cantons. Chaque canton élit deux conseillers titulaires (une femme et un homme) et deux suppléants, lors d'un scrutin à deux tours. Villebon-sur-Yvette fait partie du canton des Ulis avec les villes de Gometz-le-Châtel, Marcoussis, Nozay, Saint-Jean-de-Beauregard, Villejust et Les Ulis.

La Région au cœur du développement économique

Pass Navigo, aide au loyer pour les commerçants dans le cadre de la crise sanitaire... Parmi les principales compétences de la Région, nous pouvons compter le développement économique du territoire à travers l'accompagnement des entreprises et le soutien aux agriculteurs. Elle gère les lycées, la formation professionnelle et l'apprentissage. La Région

est également compétente en matière de transports : elle participe à la modernisation des grandes infrastructures (routes, rail...) et organise le transport régional des voyageurs (TER, pass Navigo...).

Le Conseil régional d'Île-de-France compte 209 conseillers élus lors d'un scrutin de liste proportionnel à deux tours.



La ligne de bus 18 desservant Villebon est gérée par Île-de-France mobilités.

Prévenir les **risques d'inondation**

La Ville a connu plusieurs crues au fil de son histoire, dont la plus récente date de 2016. Afin de protéger les habitants et installations, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation encadre et limite le développement des secteurs sensibles sur l'ensemble des communes riveraines de l'Yvette.

Identifier les zones sensibles

À Villebon, les crues peuvent être causées par de fortes précipitations entraînant une montée du niveau de l'Yvette. Face à cette situation, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) constitue un outil d'urbanisme indispensable pour identifier les zones sensibles et agir de manière préventive. Son objectif : réduire l'exposition aux risques d'inondation pour les riverains occupant des terrains situés en zones inon-



dables. Pour un projet cohérent sur l'ensemble du territoire de l'Yvette, ce plan a été élaboré par la Préfecture à l'échelle départementale. Depuis son adoption en septembre 2006, les services de la Ville apportent leur expertise de terrain afin d'identifier des secteurs potentiellement à risque absents du plan initial.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation comprend des actions spécifiques pour :

- **Identifier des zones risquant une inondation.** La Ville peut interdire les nouvelles constructions dans certains secteurs ou les autoriser sous conditions très strictes afin de limiter le nombre de personnes et de biens exposés.
- **Protéger les zones déjà construites.** La Ville réfléchit avec le SIAHVV à la création de zones d'expansion pour absorber une partie des précipitations. En cas de crue, l'Yvette peut y déborder sans générer de dégât. Il existe déjà une telle zone à proximité de la rue Moulin de la Planche (côté Palaiseau) et rue de Whitnash.

Vous pouvez consulter le Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur le site de la Ville, rubrique Mon Quotidien, Urbanisme.

Réagir face à une crue

Malgré ces mesures de protection, les intempéries peuvent parfois, par leur importance, engendrer un débordement de l'Yvette. Face à ces situations, la Ville active immédiatement son Plan Communal de Sauvegarde. Dirigé par le Maire, il met en œuvre et coordonne les différentes opérations nécessaires à la sécurité des Villebonnais et des biens. Ce Plan prévoit des cellules opérationnelles répondant immédiatement aux besoins concrets de la population (cellule d'évacuation, de sécurité, d'hébergement, de communication...).

Grâce à une organisation efficace et en lien avec les données du PPRI, le Plan Communal de Sauvegarde permet de contacter rapidement les Villebonnais concernés et de mettre en place des actions (poses de pompes ou de sacs de sable, livraisons de repas, évacuation, relogement...).



La parole à



David Polizzi
Conseiller municipal chargé du
Plan Ruissellement et Inondations

« La Ville reste très active pour protéger les Villebonnais des risques d'inondation. Nous consultons tous les mois le SIAHVY et la Communauté Paris-Saclay (CPS) pour réfléchir ensemble aux moyens d'améliorer nos actions tout au long de l'année et pas seulement en période de risques de crue. L'objectif principal reste la prévention. Nous instaurons des mesures pour limiter au maximum l'impact des fortes précipitations pour les Villebonnais.

La CPS participe au remplacement des réseaux d'eau pluviale. Elle installe des canalisations plus larges pour fluidifier la circulation de l'eau. Avec le SIAHVY, nous identifions des espaces naturels pouvant être aménagés en "zones d'expansion". Le Syndicat entretient également les bassins de retenue de l'Yvette pour limiter l'impact des crues et nous alerte en cas de risque d'inondation.

Vous l'avez peut-être remarqué, votre Taxe d'habitation comporte une mention "Taxe GEMAPI". Il s'agit de la Taxe GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, qui participe spécifiquement au financement des projets liés à ces sujets. »



Le SIAHVY vous alerte

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY), dont fait partie Villebon, assure la gestion des réseaux d'assainissement et des aménagements hydrauliques de la Vallée de l'Yvette. Il agit activement contre les crues en gérant dix bassins de retenue et trois réservoirs.

En cas de fortes précipitations, le Syndicat émet des bulletins d'alerte quotidiens et peut également vous informer par SMS. Abonnez-vous à ces alertes sur www.siahvy.org.





Réaménager la rue des Maraîchers

Les travaux de la rue des Maraîchers se poursuivent. Au cours du mois d'avril, l'aménagement de la voirie va débuter entre la rue du Moulin de la Planche et la rue du Bas de la Ferme. Au programme : un trottoir plus large, une circulation apaisée et un espace public agréable.

Empruntée quotidiennement par des centaines d'usagers, la rue des Maraîchers nécessitait d'importants travaux de réhabilitation pour redevenir un axe de circulation confortable et adapté à tous. Débutés au mois d'octobre 2020, ils poursuivent deux objectifs : rénover les réseaux souterrains et réaménager la voie pour la rendre plus accessible.

Rénover les réseaux, une opération qui se poursuit

La première phase de travaux se déroule sous la chaussée, avec le remplacement

des réseaux vieillissants d'eaux potable, usées et pluviales. En cours pour la première tranche allant de la rue du Moulin de la Planche à la rue du Bas de la Ferme, elle débutera prochainement entre la rue du Bas de la Ferme et la rue des Hortensias.

Une voie accueillante et accessible pour tous

Le réaménagement de l'espace urbain de la première tranche va maintenant débuter. De nombreuses mesures seront mises en place pour adapter la rue à différents modes de circulation, réduire la vitesse des véhicules et offrir un cadre plaisant.

Les futurs aménagements

- Créer un trottoir continu d'1,40 m sur toute la rue, aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sur le côté pair de la rue (côté MJC Bobby-Lapointe, école de la Roche, Médiathèque...).
- Conserver dès que possible une largeur de chaussée de 6 m pour faciliter la circulation des bus.

- Créer des ralentisseurs aux carrefours pour sécuriser la traversée des piétons et ralentir la circulation des véhicules.
- Augmenter le nombre de passages piétons et adapter la signalisation.
- Mettre en place des zones réservées aux vélos au niveau des feux tricolores pour garder un espace de sécurité avec les véhicules motorisés.
- Végétaliser la rue, installer des bancs et des espaces de repos pour améliorer la circulation des piétons.

Des échanges sont en cours sur l'aménagement de la troisième tranche couvrant la portion allant de la rue des Hortensias à la rue de Villiers : réflexions sur une circulation en sens unique, partage de l'espace entre les piétons, vélos, voitures et véhicules agricoles... Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre de la concertation préalable menée au mois de novembre afin de répondre aux attentes des Villebonnais. Retrouvez toutes les informations sur la rue des Maraîchers sur le site de la Ville.

Votre contact pour la fibre optique

Le Très Haut Débit se développe sur la ville. Éligibilité, raccordement, connexion... Une adresse mail dédiée a été mise en place pour répondre à toutes vos questions.

Le déploiement de la fibre optique constitue un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire. Il généralise l'accès pour tous au Très Haut Débit.

À Villebon-sur-Yvette, cette compétence est portée par la Communauté Paris-Saclay. La CPS a transféré cette mission au syndicat mixte SIPPAREC. Les travaux sont assurés par la société Covage, à travers une délégation de service public.

Après plusieurs mois de travaux, 93 % des prises villebonnaises sont aujourd'hui dégelées, c'est-à-dire qu'elles sont raccordables à la fibre optique.

Pour savoir si votre logement est éligible, rendez-vous sur www.covage.com. Une réponse positive ? Vous pouvez contacter directement un opérateur pour souscrire à un abonnement. Si vous rencontrez des difficultés

pour votre raccordement, que votre adresse n'est pas éligible ou que votre connexion n'est pas optimale, n'hésitez pas à contacter Covage grâce à une adresse mail spécifiquement dédiée aux usagers.

Contact :

info-fibre-paris-saclay@covage.com

Afin que le SIPPAREC et la CPS puissent évaluer les remontées, pensez à les mettre en copie. numerique@sipparec.fr et contact@paris-saclay.com

Retrouvez toutes les informations sur le déploiement de la fibre optique et les démarches sur le site de la Ville, rubrique Mon quotidien.

93 % des prises villebonnaises sont dégelées



La Municipalité protège une nouvelle zone humide

Initialement prévu sur un terrain pouvant être classé en zone humide, le projet CAP Villebon, destiné à accueillir des adultes en situation de handicap, verra le jour sur une nouvelle parcelle afin de protéger l'emplacement naturel initial.



En concertation avec la commune, la Fondation OVE a élaboré un projet de création d'établissement pilote dans l'accueil de personnes adultes handicapées. Le projet CAP Villebon sera construit autour deux entités :

- **Un Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM).** Il comprendra des logements pour des personnes polyhandicapées avec une faible autonomie, des chambres d'accueil temporaire, des « logements tremplins » préparant l'accès à la vie future en habitat de ville, des locaux pour les professionnels et des locaux pour des activités partagées avec les associations locales.

- **De l'habitat partagé.** Situé en centre-ville, il consistera en la location de plusieurs appartements : colocation entre personnes handicapées, entre personnes handicapées et étudiants ou encore habitat individuel selon le degré d'autonomie.

La Fondation OVE a remporté un appel à projets conjoint de l'ARS et du Conseil départemental de l'Essonne lui assurant les financements. De son côté, la Ville s'est engagée à tout mettre en œuvre pour que les personnes suivies dans le cadre de ce projet deviennent des Villebonnais à part entière. Ils auront accès à tous les services publics et participe-

ront à toutes les activités proposées aux habitants.

Un premier projet rue des Maraîchers

La Ville a acté un échange de terrains avec la Fondation au Conseil municipal du 28 novembre 2019. Elle a proposé la construction du projet EAM sur 5 parcelles lui appartenant, destinées à l'accueil d'équipements publics dans le cadre du PLU. D'une superficie de 6 570 m², le terrain situé 6 rue des Maraîchers présente de nombreux avantages : proximité du centre-ville et de plusieurs pôles culturels et sportifs, arrêt de bus au droit du terrain, accessibilité et

faible éloignement du futur site de l'habitat partagé.

De l'eau émergente ayant été constatée sur le terrain, plusieurs études ont été menées pour vérifier sa provenance et son traitement possible. La Communauté d'agglomération Paris-Saclay a donné un avis défavorable à la création d'un réseau d'eaux pluviales dédié. Le débit de fuite généré dépasserait la quantité de 1,2 litre par seconde et par hectare, seuil fixé par le Syndicat de l'Yvette (SIAHVY). Un traitement des eaux pluviales par bassin de rétention et de ré-infiltration est à l'étude.

Une étude identifie les caractéristiques d'une zone humide

Parallèlement, une étude a été diligentée auprès du bureau Ecosystèmes pour vérifier la présence ou non d'une zone humide sur ces parcelles. Ce terrain figure en classe 4 sur la cartographie d'identification des enveloppes d'alertes potentiellement humides en région Île-de-France. Cette classe correspond aux zones présentant une faible probabilité de zone humide.

Par ailleurs, l'emprise du projet est localisée en dehors des zones humides avérées et probables identifiées par la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orge-Yvette. Elle n'a pas non plus été identifiée dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Yvette. Aucune disposition spécifique ne s'imposait sur cette parcelle en termes de zone humide.

Toutefois, l'étude réalisée par Ecosystèmes a révélé la présence d'argile à forte humidité, de 19 essences de plantes, de lisières humides à grandes herbes et d'aunaies. Suite à ces conclusions, la Ville a considéré que la présence d'une zone humide d'environ 4 000 m² est avérée sur ce site, même si elle n'est répertoriée dans aucun document réglementaire.

La Ville s'engage à protéger ce terrain naturel

La loi permet à la Ville de « compenser » une zone humide. Elle peut maintenir l'autorisation de construire sur un site, à condition de classer en zone humide protégée une parcelle qui présenterait des caractéristiques semblables sur le territoire de la com-

mune ou sur le bassin de l'Yvette et qui représente 100 à 150 % de la superficie déclassée, soit environ 6 500 m².

Plusieurs communes voisines ont usé de cette opportunité dans leurs projets d'aménagement. Un site offrant les capacités de cette compensation a été identifié par le SIAHVY dans la partie basse de la DGA, rue des Casseaux. Un second a été localisé sur la commune voisine de Saulx-les-Chartreux.

Dans son projet de mandature, la Municipalité a clairement indiqué aux Villebonnais sa volonté de préserver les zones humides dans le cadre de son Plan Climat. C'est la raison pour laquelle elle n'utilisera pas de cette possibilité de compensation. Lors de la prochaine modification du PLU, il sera proposé au Conseil municipal de classer les cinq parcelles du site envisagé en zone humide pour les rendre définitivement inconstructibles.

En conséquence, le permis de construire sur ce site déposé par

« La Municipalité souhaite préserver les zones humides dans le cadre de son Plan Climat. »

la Fondation OVE en date du 23 décembre 2019 a été refusé par la Ville.

Un nouveau terrain attribué au projet CAP Villebon

Toujours mobilisée en faveur du handicap, la Municipalité tient à accompagner jusqu'au terme le projet CAP Villebon. En accord avec le Conseil départemental de l'Essonne et l'Agence Régionale de Santé, un nouveau site a été proposé pour le projet. Ce terrain communal d'une superficie d'environ 4 400 m² présente les mêmes avantages que celui initialement proposé. Les architectes et techniciens de la Fondation OVE ont commencé à travailler aux adaptations de leur projet.



La nature au cœur de la ville

Sanctuarisation de zones naturelles, préservation de la biodiversité, gestion raisonnée des espaces verts... La Ville poursuit son engagement à protéger et développer son patrimoine naturel. En inscrivant cette démarche dans son Plan Climat, elle confirme ses actions et met en place de nouveaux moyens pour préserver sa richesse écologique.

Une ville où il fait bon vivre est une ville qui respire. Tout en accompagnant son développement urbain, Villebon s'engage à conserver un cadre de vie agréable et un patrimoine naturel vivant. Un équilibre que la commune s'attache à maintenir au quotidien.

« Préserver les milieux naturels, reconquérir la biodiversité et aménager durablement » constitue l'un des quatre piliers qui soutiennent le Plan Climat de Villebon-sur-Yvette. Conservation de zones naturelles, fleurissement durable, abandon des produits phytosanitaires... Cet axe fort se traduit par une série d'actions concrètes.



Préserver des espaces de nature

La Ville est engagée dans une politique d'acquisition foncière où la nature conserve toute sa place. En sanctuarisant des parcelles pour y empêcher les constructions, elle entend préserver un espace communal aéré et agréable pour tous.

La commune souhaite se développer en harmonie avec les espaces naturels et non pas à leurs dépens. Depuis plus de douze ans, elle poursuit sa volonté de garder des lieux de respiration au sein du tissu urbain. Cela implique l'acquisition de parcelles naturelles afin de les classer à terme en zones inconstructibles. Protégés par le cadre légal du Plan Local d'Urbanisme, ces terrains se composent d'espaces agricoles, forestiers ou naturels, de terrains sportifs et de chemins piétons.

Villebon est ainsi parsemée de zones naturelles créant des îlots de verdure bénéfiques à la biodiversité et au cadre de vie. Aujourd'hui, près de la moitié du territoire communal est inconstructible.

Près de la moitié du territoire communal est inconstructible

Parmi ces espaces naturels, la Ville compte :

- **Un terrain situé entre la promenade de l'Yvette et la rue du Moulin de la Planche.** Un projet d'aménagement est à l'étude pour le transformer en jardin potager partagé et en réservoir de biodiversité accessible aux Villebonnais.
- **Un espace de verdure derrière la résidence des Foulons.** Il permet de conserver un terrain naturel à proximité de cette zone résidentielle.
- **Un verger au chemin du Bois Courtin, dans le Hameau de Villiers.** Cette zone agricole comprenant des arbres fruitiers a été préemptée par la Ville dans le cadre d'une convention avec la société d'aménagement Safer. Elle sera ensuite valorisée et ouverte au public.
- **Un hectare du terrain de la DGA.** La partie Nord du site de l'ancienne Direction Générale de l'Armement (DGA) située rue des Casseaux sera maintenue à l'état d'espace vert accessible à tous les Villebonnais.

La parole à



Olivia Lucas
Adjointe au Maire en charge
du Cadre de Vie et des
Déplacements

« La nature constitue la base essentielle de la vie. Et lorsque l'on utilise le terme "nature", nous parlons bien entendu de la flore, véritable premier filtre des sols et de l'air que nous respirons. Mais il ne faut pas oublier la faune : petits animaux et insectes font partie intégrante de l'écosystème.

Toute cette biodiversité est bénéfique pour notre qualité de vie. Elle dispose d'un réel impact aussi bien en termes physiques que psychologiques. Ainsi, à "l'ère de l'urbanisation" des communes, il est important de conserver des espaces naturels. La Ville agit en ce sens par l'acquisition de parcelles dédiées et inconstructibles.

Il appartient à chacun d'entre nous d'être acteur de cette préservation, au travers d'actions comme le fleurissement, la culture partagée, le choix et l'utilisation de méthodes naturelles d'entretien. Chaque geste, aussi "infime" qu'il puisse paraître, y contribue.

Nous possédons cette opportunité à Villebon. Saisissons-la, sinon qui le fera ? »

Un futur jardin potager près de l'Yvette.



À l'ombre des arbres villebonnais

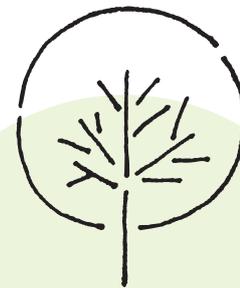
Source d'oxygène, refuge de biodiversité, témoin du temps... Villebon veille sur son patrimoine arboricole en plantant tous les ans de nouveaux végétaux, avec une attention particulière portée aux essences nobles.

Un arbre pour les jeunes Villebonnais

Depuis sept ans, la Ville célèbre chaque année la naissance des nouveaux Villebonnais par la plantation d'un ou de plusieurs arbres dans le cadre de l'opération Mon arbre à moi. Par ce geste symbolique, Villebon s'enrichit en verdure pour les générations futures.

Le choix des essences plantées est mûrement réfléchi par l'équipe des Espaces Verts et Naturels. « *Nous privilégions des arbres originaux et nobles que l'on a peu l'habitude de voir sur le territoire* » explique Sylvain Henriot, Responsable

du Service. « *Par exemple, en 2020, nous avons planté un cèdre du Liban et un sophora du Japon* ». Si elles restent peu communes en Essonne, ces espèces sont parfaitement adaptées au climat et au terrain villebonnais. « *Nous souhaitons diversifier le patrimoine naturel tout en investissant sur l'avenir. Ces arbres disposent du potentiel pour se développer harmonieusement à Villebon et devenir de grands arbres* ». Rendez-vous dans une dizaine d'années pour profiter de leur ombrage.



En chiffre
38 arbres plantés
depuis 2014 dans le cadre
de l'opération
Mon arbre à moi



Terrain de biodiversité derrière les Foulons.

Rendez-vous au Bois des Gelles

Poumon de verdure au cœur de la commune, la Forêt départementale du Bois des Gelles représente un lieu de promenade privilégié pour les Villebonnais. Les clairières, les vieux arbres et les ruisseaux constituent autant de refuges pour la faune et la flore locales. Classée Espace Naturel Sensible, la forêt est gérée par le Département de l'Essonne. Il a récemment réaménagé des chemins et des escaliers du site pour une balade toujours plus agréable. N'hésitez pas à profiter de ce beau cadre de verdure à l'occasion de sorties printanières.





Mon arbre à moi : les essences plantées à Villebon

Érable à sucre	Arbres fruitiers (cerisier, pommier, poirier...)
Chêne rouge d'Amérique	Micocoulier de Provence
Chêne des marais	Saule pleureur
Cèdre du Liban	Savonnier
Érable cannelle	Sorbier
Lilas des Indes	
Arbre à mouchoirs	

Les super-pouvoirs de l'arbre

Les arbres plantés en ville possèdent de nombreux bénéfices pour notre santé, notre bien-être et notre sécurité.

- **Ils protègent de la pollution de l'air.** Les arbres fixent le carbone pour fabriquer leur tronc et leurs branches et restituent en échange de l'oxygène. Ils jouent un rôle important dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.
- **Ils aident à lutter contre la chaleur.** En plus d'apporter de l'ombre, les arbres relâchent de l'eau dans l'air en cas de fortes chaleurs. Ils contribuent ainsi à abaisser la température ambiante de quelques degrés.
- **Ils favorisent la biodiversité.** À la fois source de nourriture et abri confortable, l'arbre constitue un écosystème précieux qui accueille toutes sortes d'animaux et d'insectes.
- **Ils facilitent l'écoulement des eaux pluviales.** Les sols végétalisés absorbent l'eau et la pluie. Les arbres « pompent » l'eau pour la retenir sur une parcelle.



La parole à

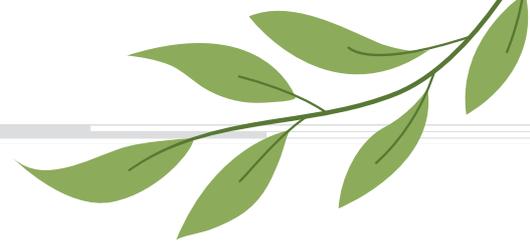


Nathalie Plumail
Maire adjointe en charge
de l'Environnement et du
Développement durable

« L'homme est un être vivant parmi les autres et à ce titre, il fait partie intégrante de la biodiversité. Les espaces naturels dans lesquels il évolue constituent des lieux de stockage du CO₂ dans les sols comme dans les arbres, dont les effets bénéfiques sont innombrables.

Les arbres représentent nos meilleurs alliés pour lutter contre le réchauffement climatique en préservant notre santé, la qualité des sols, de l'eau, de l'air... Ils compensent également la perte de la biodiversité et contribuent à sa restauration.

Le Plan Climat de Villebon forme un travail de co-construction qui nous concerne toutes et tous. L'opération Mon arbre à moi en constitue un bon exemple. La plantation d'arbres remarquables pour les jeunes générations participe à restaurer un "poumon de verdure" essentiel à la vie, au bien-être de chacun, et participe à la richesse de la biodiversité sur notre territoire. »



Une ville fleurie et responsable

Primée à de nombreuses reprises pour la qualité de son fleurissement, la Ville poursuit la gestion raisonnée de ses espaces verts. Massifs de plantes vivaces, fauches tardives, « zéro phyto »... Les agents de la commune réfléchissent en permanence aux moyens naturels de valoriser le patrimoine vert.

Au rythme des saisons

Au cours des dix dernières années, les agents du Service Espaces Verts et Naturels ont adapté leurs techniques de fleurissement pour suivre le rythme de la nature. « Depuis 2015, les fleurissements saisonniers ont été réduits de moitié » explique Béatrice Poirier, Responsable Régie Espaces Verts Fleurissement. « Ils ont été remplacés par des plantes vivaces : des végétaux pérennes qui vivent au fil des saisons, ne se remplacent pas et sont moins gourmands en eau ».

« **Quand la nature s'épanouit, nous sommes tous gagnants** »

La Ville s'investit pour un fleurissement plus durable. « Nous souhaitons offrir un beau spectacle aux habitants tout en respectant les saisons et en évitant le gâchis » poursuit Béatrice Poirier. « Dans les massifs, on trouve des lys, des tulipes, des crocus, des jacinthes, de l'ail floral... Ces espèces très colorées sont issues de variétés hâtives qui fleurissent très tôt au printemps. Nous laissons à la plante le temps de s'épanouir ».

Le Service s'engage également à réemployer les plantes sur plusieurs saisons. « Nous récupérons un maximum de

bulbes à la fin du Printemps. Après de bons soins de mai à octobre, ils sont replantés à l'Automne suivant. »

Pour entretenir ses massifs, la commune opte pour des méthodes naturelles. « Le Service utilise du paillage sur les sols. Cette technique offre beaucoup d'avantages. En conservant l'humidité, elle limite les arrosages et permet des économies d'eau. Elle évite les mauvaises herbes, l'érosion et favorise le développement d'une vie biologique qui nourrit le sol ».

Favoriser la biodiversité

La nature villebonnaise abrite un véritable microcosme. Le fleurissement et son entretien participent à la biodiversité. Planter des essences mellifères favorise le retour d'insectes pollinisateurs. Les arbres offrent des refuges et de la nourriture aux oiseaux qui représentent eux-mêmes des prédateurs pour les nuisibles. Plantes, reptiles, amphibiens, oiseaux... Découvrez la richesse de la biodiversité villebonnaise dans l'Atlas de la Biodiversité Communale sur le site de la Ville, rubrique Mon Quotidien, Environnement.

En
chiffre

400 m² de massifs saisonniers
transformés en
plantations de vivaces
ces dix dernières années.

Plus de plantes, moins de produits chimiques, voici la recette d'espaces naturels vivants.



Parterres fleuris
rue des Maraichers
et place Gérard-Nevers



Décor sur le thème de la préservation de l'eau.

Des décors « Made in Villebon »

Jolie particularité de la Ville, les saynètes plantées dans certains massifs fleuris apportent une touche de poésie à l'espace urbain. Le saviez-vous ? Ces décors sont fabriqués par les équipes des Services Techniques municipaux à partir de produits de récupération. Boîtes de conserve, ancienne machine à laver, vêtements, capsules de café... Les agents rivalisent d'inventivité pour offrir de beaux espaces publics aux Villebonnais.

Villebon, Ville fleurie



Depuis 2003, la Ville compte 3 fleurs au

label des Villes et Villages fleuris. Cette reconnaissance récompense le soin apporté au fleurissement et à l'entretien des espaces verts. Il valorise également le respect de l'environnement suivant les engagements pris par la Ville ou encore la préservation d'espaces naturels dans le tissu urbain.

Développer les prairies fleuries naturelles

Rue Millet, au bord de la promenade de l'Yvette ou de la RD 59... Les services municipaux laissent se développer des prairies fleuries en fauches tardives. Les plantes et les herbes poussent librement et ne sont fauchées qu'une à deux fois par an. Offrant de la nourriture et des abris naturels, ces parcelles sont le refuge idéal d'un écosystème riche où les abeilles côtoient les criquets, les coccinelles, les papillons, les hérissons et les oiseaux. Disséminés à travers la ville, ces terrains créent de véritables « couloirs de biodiversité » où les espèces peuvent voyager et évoluer.



Les moutons de Courtabœuf

Le saviez-vous ? Le bassin de rétention situé rue Millet accueille chaque année des moutons en éco-pâturage. Cette méthode d'entretien artisanale et écologique laisse les animaux prendre possession de la parcelle et la faire vivre en pâturant en toute liberté.

Des potagers dans les écoles

Pour sensibiliser les enfants au jardinage naturel, le Service des Espaces Verts et Naturels a installé des potagers à l'école Andersen et dans les maternelles des Casseaux et Charles-Perrault. Pas de produits chimiques, utilisation du compost, arrosage avec les brocs d'eau de la cantine... Les écoliers participent au développement de fruits et légumes bio et de saison. Cette action représente une belle sensibilisation à l'anti-gaspillage et au bien-manger.



Potager de l'école Andersen.



Stop au phyto

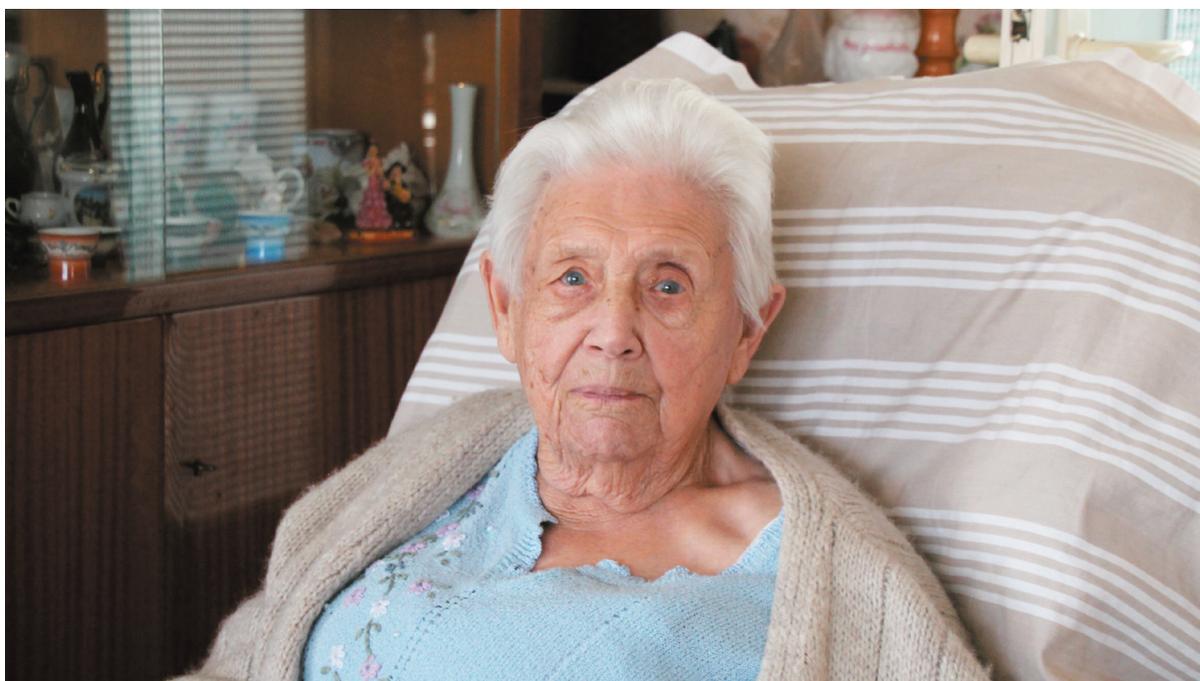
La suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts est devenue obligatoire en 2019. La Ville n'a pas attendu cette obligation et s'est engagée dans cette démarche dès 2007 dans le cadre de la charte Phyt'Eaux Cités et du label Fleur verte. Pourquoi supprimer ces produits chimiques ? Sans herbicides ni pesticides, le sol reste sain, la biodiversité réapparaît (vers de terre, courtilière, coccinelles...) et les rivières sont protégées.

Végétalisez la ville

Vous souhaitez jardiner mais ne disposez pas de terrain ? Demandez un permis de végétaliser ! Une parcelle ou un bac peut être mis à votre disposition sur le territoire communal pour y planter des fruits, légumes, fleurs ou plantes aromatiques.

Raymonde Renard, centenaire et dynamique !

Témoignage de l'évolution de notre ville, Raymonde Renard, 100 ans, raconte « son Villebon ». Découvrez son regard passionnant sur l'évolution de la ville au fil des décennies.



La France de 1921

III^e République

Président de la République :

Alexandre Millerand

Président du Conseil (chef du

Gouvernement) : Aristide Briand

Événements marquants :

- **28 janvier :** inhumation du soldat inconnu sous l'arc de Triomphe.
- **25 mars :** naissance de l'actrice Simone Signoret.
- **27 mai :** institution du Code de la route.
- **15 juin :** 1^{re} traversée Le Havre - New York du paquebot *Paris* avec 3 000 passagers à bord.
- **22 octobre :** naissance du chanteur Georges Brassens.
- **24 décembre :** 1^{er} programme radio diffusé depuis l'émetteur de la tour Eiffel.

Née le 23 avril 1921, Raymonde a fêté ses 100 ans cette année. « *Je ne réalise pas complètement* » confie cette Villebonnaise à la tête d'une famille de 4 enfants, 4 petits-enfants et 14 arrière-petits-enfants. Confortablement assise dans son fauteuil favori, une couverture sur les jambes, son regard bleu brille d'amusement lorsqu'on lui demande le secret de sa longévité. « *Je n'en possède même pas ! Je me contente de vivre ma vie sereinement* ».

Une jeunesse marquée par la guerre

Raymonde a vécu une adolescence bien différente de celle des jeunes du 21^e siècle. « *J'étais âgée de 15 ans au*

début la guerre de 39-45 » se souvient-elle. « *J'ai toujours en tête les bombardements sur les voies de chemin de fer puis l'occupation allemande. Nous étions contraints de faire avec, mais je ne les côtoyais surtout pas !* ».

À l'époque, elle aide sa famille en exerçant plusieurs métiers : bobineuse (former des bobines de fil dans les manufactures), un peu de ménage... « *J'ai ensuite rencontré mon mari au travail avant de devenir mère au foyer pour élever nos quatre enfants* ».

53 ans de vie à Villebon

Après plusieurs années passées dans la banlieue Est de Paris, le couple emménage en Essonne.

« Nous avons choisi Villebon-sur-Yvette pour son côté calme, agréable et proche de la nature » confie Raymonde. « Nous cherchions à quitter Montreuil. En me promenant en Essonne, je suis passée par Villebon où j'ai vu un artisan construire cette maison dans le centre-ville. Je me suis dit que ce serait un bel endroit pour vivre ». Nous sommes en mai 1968. « En plein pendant les fameux événements ! Le jour de notre déménagement, les radios ne parlaient que des manifestations à Paris et des grandes grèves ».

Le quotidien à Villebon ne ressemble alors en rien à celui que nous connaissons aujourd'hui. « En 1968, nous ne trouvions presque pas de services : pas de bureau de Poste, de pharmacie, ni même de boulangerie » se remémore la centenaire. « Le matin, nous regardions les travailleurs courir pour attraper le train les emmenant sur Paris. Nous allions faire nos courses dans le centre de Palaiseau. Bien évidemment, la zone commerciale de Villebon 2 n'existait pas non plus. Elle était occupée par de grandes terres maraîchères ».

« J'apprécie la bonne ambiance régnant dans le quartier. Nous avons choisi Villebon pour son côté calme et agréable. »

Une ville en constante évolution

En cinquante-trois ans, Raymonde voit la ville se développer. « J'ai suivi la construction des écoles Charles-Perrault, Andersen et le collège Jules-Verne. À notre installation, seules les écoles de la Roche et des Casseaux existaient » confie-t-elle. « Ma plus jeune fille s'est mariée à la mairie de Villebon qui se trouvait dans le bâtiment de l'actuel Conservatoire. Je me rappelle très bien

sortir sur le parvis et voir les enfants attroupés derrière le portail de l'école pour apercevoir la jolie mariée ».

Raymonde apprécie toujours son quartier du centre-ville. « Je me déplace moins aujourd'hui mais, plus jeune, j'adorais le Bois des Gelles. J'y sortais mon chien avec des voisins. Nous montions par le chemin des Gâtines où la RD 188 n'existait pas encore. Le Bois constituait un lieu de balade très populaire. On y retrouvait toute la ville le dimanche. Je l'ai toujours préféré à la promenade de l'Yvette ».

Une bonne entente entre voisins

Aujourd'hui, la Villebonnaise profite de sa maison et de ses voisins. « J'apprécie la bonne ambiance régnant dans le quartier. Mes voisins viennent régulièrement me tenir compagnie. Ils sont présents si j'ai besoin de quelques courses ou tout simplement pour prendre le café et discuter un peu ».

Raymonde peut également compter sur le soutien de ses enfants. Elle vit actuellement avec sa plus jeune fille, Christiane, qui l'accompagne au quotidien. « Elle m'aide dans les tâches de la vie courante, le ménage, pour me préparer... Cela me permet de rester à mon domicile et de conserver mon indépendance ». Les deux femmes vont d'ailleurs bientôt s'installer quelque temps dans le sud de la France pour se rapprocher d'une partie de la famille. Pas question pour autant d'abandonner Villebon ! « Même quand je suis hébergée chez mes enfants, j'y retourne régulièrement pour profiter de la maison et dire un petit bonjour aux voisins » conclut la joyeuse centenaire.



Villebon en 1921

Découvrez la Ville à travers les décisions votées au Conseil municipal de Villebon-sur-Yvette :

- **20 février** : une subvention de 200 francs est attribuée à la gérante de la cabine téléphonique publique de la Roche pour le service gratuit des dépêches dans la commune.
- **20 février** : un droit de voirie est accordé à la société « L'Union d'électricité » pour établir et exploiter un réseau de distribution d'électricité et d'éclairage des rues et des habitations particulières. L'électricité arrive en ville !
- **11 avril** : les travaux au lavoir du Moulin-Neuf, situé au Moulin de la Planche, s'achèvent et on installe un étendoir.
- **23 juillet** : le Garde champêtre reçoit les félicitations de la Ville pour son excellent travail.
- **23 juillet** : la fête de Villebon est fixée aux 25 et 26 septembre et 2 octobre. Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours en tant que Fêtes de la Saint-Côme et Saint-Damien.

Tous différents, tous joueurs !

Régulièrement, la Ludothèque propose des séances de jeu dédiées aux personnes en situation de handicap. Partage et rencontres sont au programme de ces sessions pleines de bonne humeur, où chacun joue au fil de ses goûts, de ses envies et de ses capacités.

Coopération, partage, lien social, réflexion... Le jeu possède de nombreuses vertus, dont une particulièrement importante : son universalité. Tout le monde peut jouer ! Depuis plus de quinze ans, la Ludothèque ouvre ses portes à des institutions spécialisées destinées aux personnes en situation de handicap. « Nous accueillons des adultes en situation de handicap de l'association Les Papillons blancs d'Évry, les adultes porteurs de handicap moteur de l'association Accueil de jour APF Viv'Espoir de Saules-Chartreux et les enfants de l'IME de Massy » explique Nadine Bonnot, Responsable de la Ludothèque.

Des séances sur-mesure

Entre échanges, rires et bienveillance, chaque séance est spécialement construite pour répondre aux attentes des différents publics. « Les enfants de l'IME s'épanouissent

beaucoup avec les déguisements. Il existe de multiples façons de jouer. Il suffit de s'adapter » ajoute Olivier Fourquet, ludothécaire.

Les membres de l'association Viv'Espoir trouvent de nombreuses qualités dans le jeu. « Ils nous permettent de faire travailler la mémoire et aussi les mains en déplaçant les pions ou en lançant les dés » précise Tiphanie, résidente du foyer. « Nous apprécions tous les jeux proposés : on ne s'ennuie jamais ! Nous passons de très bons moments tous ensemble ».

Chez les Papillons blancs, les après-midi à la Ludothèque suscitent un grand enthousiasme. « Je préfère les dominos et le Yams. Je gagne très souvent ! » s'enthousiasme Georgette.

Les ludothécaires préparent attentivement leur sélection de jeux pour chaque séance. « Nous proposons des jeux simples mais adaptés à un public adulte. Nous débutons

généralement par des jeux qu'ils connaissent et apprécient » complète Laurent Bouchier. « Une fois qu'ils se sentent en confiance, nous pouvons évoluer vers des règles plus complexes. On note une vraie évolution au fil des séances ». « Je viens ici avec plaisir » conclut Didier, des Papillons blanc. « Nous sommes toujours très bien accueillis. On se sent comme à la maison ! »

Les résidents sont même devenus les vedettes d'une série de podcasts réalisés à la Ludothèque par BLP Radio. Ils y expliquent avec passion leur parcours et leur intérêt pour le jeu dans le cadre de la Semaine Internationale de la Santé Mentale.

Retrouvez leurs interventions sur blpradio.fr, rubrique podcast.



Les membres de l'association Viv'Espoir autour d'un jeu de courses de chars.



Initiée par le ministère de la Culture, l'Année nationale de la bande dessinée se poursuit. À travers des expositions et des ateliers, la Médiathèque vous propose de découvrir les univers étonnants d'artistes inventifs. Les bandes dessinées créées par des femmes seront mises à l'honneur et disponibles à l'emprunt.

Les auteurs-dessinateurs s'exposent

Avec l'exposition « Cases en stock », imprégnez-vous des univers de bédéastes de renom (Loisel, Ledroit, Enki Bilal...). À travers 14 illustrations extraites de bandes dessinées contemporaines, découvrez une variété d'artistes, la spécificité de leur trait et de leur langage.

Du 5 juin au 3 juillet
aux horaires d'ouverture de la Médiathèque
À partir de 12 ans

Créez votre dessin interactif

Devenez un véritable artiste de bande dessinée. Grâce au kit numérique *Touch Board*, vous pourrez créer votre dessin et le sonoriser. Cette carte électronique permet de rendre interactifs toutes sortes d'objets et même de la peinture en y ajoutant des sons et des musiques. Laissez parler votre imagination sans limite.

Ateliers les mercredis 9, 16, 23 juin à 10 h ou 15 h
Samedis 12, 19, 26 juin à 10h30
Médiathèque
À partir de 6 ans, sur inscription

Exposition et kit Touch Board prêtés par la Médiathèque départementale de l'Essonne.

Le Mois de la Bande dessinée
Du samedi 5 juin au samedi 3 juillet à la Médiathèque
Tél. 01 69 93 49 15
mediatheque@villebon-sur-yvette.fr
Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Coups de cœur



Salade 2 points

Au marché, récoltez des légumes et remplissez les objectifs pour gagner un maximum de points. Il existe plus de 100 façons différentes de remporter la partie. Miserez-vous sur une stratégie tomate, carotte, poivron ou salade ? Facile à apprendre et rapide à jouer, Salade 2 points vous propose un jeu de cartes léger et multi-vitaminé !

Auteurs : Molly Johnson, Robert Melvin, Shawn Stankewich
 Éditeur : Gigamic

2 à 6 joueurs
À partir de 8 ans

À emprunter à la Ludothèque

JEU



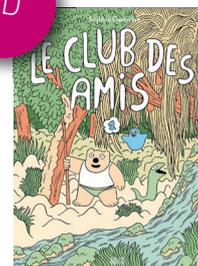
Le Club des amis

BD

Crocus le petit serpent fait un câlin à sa maman et part à l'aventure... Sur son chemin, il trouve des noisettes, des pommes, des champignons, mais surtout un ami : Tulipe l'ourson. Violette, l'oiselle, propose une super idée : créer un « Club des amis » ! Ensemble, ils vivront un hiver plus doux et rendront le Monstre Malpoli moins effrayant. Prix Fauve jeunesse 8-12 ans à Angoulême, cet album est servi par une histoire fluide, un trait sobre et une mise en couleur reflétant parfaitement l'atmosphère de chaque saison.

Scénario et illustrations de Sophie Guerrive

À emprunter à la Médiathèque





J'ai une idée,
je la partage



Je participe au
Comité des citoyens



Je m'inscris à
un atelier participatif

Tous engagés pour le Plan Climat

Découvrez le Plan Climat de Villebon-sur-Yvette
et les différents moyens de participer sur le site
concertation.villebon-sur-yvette.fr.

Place de la nature en Ville, modes de déplacements, repas dans les restaurants scolaires, développement de la biodiversité, consommation d'énergie... Sur ces sujets qui nous concernent tous, vous pouvez vous appuyer sur votre expérience du quotidien pour proposer des suggestions ou émettre des avis. Vous avez la possibilité de vous impliquer à différents niveaux. Pour participer, découvrez le site du Plan Climat. Cette plateforme vous permet de vous renseigner et de vous exprimer. Vous y trouverez :

Des moyens de vous investir

- Un formulaire pour **envoyer vos idées et propositions**.
- La possibilité de rejoindre un **atelier participatif** autour d'une action proposée dans la charte du Plan Climat. Ateliers ouverts à l'inscription : l'éclairage public en ville et le Plan vélo.
- L'occasion de vous inscrire au **Comité des citoyens** se réunissant une fois par an pour échanger sur les actions en cours et celles à mettre en œuvre.

De nombreuses informations

- La liste des **engagements de la commune** pour le climat autour de quatre axes thématiques.
- Une FAQ pour **répondre à toutes les questions posées**.
- Des **liens utiles** vers des sites Internet proposant de nombreuses ressources documentaires en lien avec les thématiques du Plan Climat.

Le Plan Climat nous concerne tous. C'est en participant ensemble que nous trouverons des solutions pour limiter l'impact de la vie humaine sur le climat à l'échelle locale.

concertation.villebon-sur-yvette.fr 





Société d'Analyse Professionnelle Couverture

Société spécialisée en changement
et entretien de toitures
7 jours / 7 jours - 24 h/24 h

2 rue des géraniums
91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. 01 69 31 21 63 - Port. 06 61 12 69 79
sPCA.entreprise@gmail.com
SIRET 831 169941 000 18



Quartier Suisse immobilier

Villebon sur Yvette

40 avenue du général de Gaulle
91140 Villebon-sur-Yvette
(face à Intermarché)

Vente et location

Tél. 06 50 70 36 97

01 69 31 38 54

agence@qsimmobilier.com

www.qsimmobilier.com

Agence Quartier Suisse Immobilier

Estimation offerte,
honoraires compétitifs

À votre service depuis 2014



Tél : 06 87 77 39 41
www.otempstic.fr



Benoît Cousquer - Palaiseau
Interventions à domicile :
Assistance technique, formation
sur votre PC, tablette, smartphone
Déduction - crédit impôts : 50 %



OPTIQUE DE LA MAIRIE

1 place Gérard-Nevers
91140 Villebon-sur-yvette

Tél.Fax **01 60 14 64 13**
www.optiquedelamairievillebon.com

POUR VOS YEUX EXIGEZ DES VERRES
DE QUALITÉ FRANÇAISE

ROSSINI

Maison de Ventes aux Enchères

VENDEZ VOS TRESORS AUX ENCHERES

Faites expertiser et estimer gratuitement vos bijoux & objets d'art !



Maître François-Xavier Poncet, commissaire-priseur, **se déplace gracieusement à votre domicile** pour estimer et expertiser vos tableaux, bijoux, pièces d'or et objets d'art en vue de ventes, d'inventaires, de successions et partages. Estimations gratuites chez vous du lundi au vendredi, ou dans nos bureaux parisiens au 7, rue Drouot 75009 Paris.

Renseignements & RDV : Maître François-Xavier Poncet
01 53 34 55 04 - 06 20 14 33 52 - fx.poncet@rossini.fr

Club Villebonnais du Temps Libre

Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?

Je vois le virus qui abuse.
Je vois les copains qui dépriment.
Je vois le club qui somnole.
Heureusement, nous possédons aussi nos Champs-Élysées à Villebon !



Sur la promenade de l'Yvette, vous rencontrez des amies ou amis connus. Cette causerie se révèle bienvenue pour se mettre à jour des nouvelles de chacun et se remonter le moral.

Pour Noël, nous avons distribué à tous un sachet gourmand. Il nous a valu de chaleureux remerciements que nous avons fort appréciés.

En 2021, nous proposons la réadhésion gratuite au club pour les adhérents inscrits en 2020, l'activité ayant été stoppée par l'épidémie.

En attendant de retrouver nos sympathiques réunions, tenons le coup en nous appuyant les uns sur les autres.

Renée Dupuis, Présidente
Tél. 06 72 46 83 06 - cvtl@sfr.fr

Les P'tites Bouilles villebonnaises

Sociabilité de l'enfant et mode d'accueil

Dès son plus jeune âge, l'enfant est un être sociable. D'instinct, il cherche le contact avec les autres. Cela représente même pour lui une question de survie. Il doit mettre en place une communication pour que ceux qui s'occupent de lui comprennent ses besoins de nourriture, de soin, d'affection...

Être sociable signifie que l'on se sent à l'aise dans un groupe. Pour beaucoup, il s'agit d'une qualité indispensable pour la réussite personnelle et professionnelle. Une personne extravertie est perçue comme épanouie. Pour obtenir cette sociabilisation, quoi de mieux que l'accueil collectif ?



Cependant, tout dépend du caractère de l'enfant et de son environnement familial. Ce trait de caractère évolue avec le temps et selon les individus. Un enfant timide ou un peu craintif peut éprouver des difficultés à s'intégrer dans un groupe. L'entrée

en crèche peut alors se révéler compliquée. Il a besoin d'être plus materné et sécurisé. L'accueil individuel semble alors plus adapté.

Cela ne veut pas dire que l'enfant ne développera pas, lui aussi, dans le futur des qualités de sociabilité. Pour cela, l'assistante maternelle doit l'emmener vers des activités dans lesquelles il rencontre d'autres enfants au sein d'une association, d'un RAM ou dans un parc. Elle lui apprend à gérer ses émotions et ses réactions. Il prend alors l'habitude d'être confronté au « vivre-ensemble » nécessaire pour l'école et gagne en confiance. La sociabilisation dépend de l'enfant et des adultes qui s'occupent de lui et non du mode d'accueil choisi par ses parents.

Sandrine Jouve, Présidente
Tél. 06 24 24 10 64
nounou.villebon.les.bouilles@gmail.com



Association Philatélique de Villebon-sur-Yvette

Timbres et cartes postales sont nos amis



Une association constitue la meilleure structure pour communiquer avec ceux qui partagent la même passion que nous : les collections.

Depuis près de vingt ans, l'Association Philatélique de Villebon-sur-Yvette (APVY) réunit les collectionneurs de timbres et de cartes postales. Elle met en place des réunions bimensuelles pleines de convivialité et d'échanges à la salle des Foulons.

Nous présentons des exhibitions philatéliques et cartophiles lors des Fêtes de la Saint-Côme et Saint-Damien.

Chaque année, les bénévoles organisent des expositions interclubs avec les villes voisines. Fin janvier, nous préparons le salon Cartophila de Palaiseau qui remporte toujours un franc succès. Il s'agit d'une des plus importantes bourses de cartes postales en France. Elle comprend une exposition philatélique et cartophile préparée par les adhérents. En 2021, nous avons prévu d'exposer sur le thème de la médecine. L'événement est reporté en 2022. Tous les ans, nous mettons sur pied à Villebon un Salon Toutes Collections. Cette année, il se tiendra le 18 septembre.

L'année 2020 et la Covid-19 ont mis notre vie associative entre parenthèses. Mais dans un contexte où il reste primordial de renforcer le lien social et de veiller les uns sur les autres, l'APVY a su s'adapter. Nous maintenons le contact par informatique, téléphone ou courrier. C'est ainsi que nous avons pu tenir notre assemblée générale à distance. Chaque adhérent a pu y participer. Pour tout renseignement et adhésion, n'hésitez pas à nous solliciter.

Evelyne Denis, Présidente
Tél. 06 83 42 43 13

ASV - Arts et Sports à Villebon

Gérer une association en temps de crise sanitaire

Comment peut-on gérer une association en temps de crise sanitaire ? Cette question, beaucoup de dirigeants, bénévoles pour la plupart, ont dû se la poser et continuent encore de s'interroger. L'ASV n'y a pas échappé.

- Préserver l'emploi des salariés et intervenants. Notre première préoccupation reste de préserver l'emploi, les salaires de notre personnel permanent et les revenus de nos intervenants dans un contexte financier de plus en plus tendu.

- Essayer de maintenir de l'activité en respectant les mesures en vigueur.

La seconde interrogation porte sur le maintien d'un « semblant » d'activité, dans la mesure du possible, en se conformant aux décisions gouvernementales souvent changeantes. Pour ce faire, il faut réorganiser sans cesse les plannings. Nous devons tenir compte des différentes fermetures administratives (gymnases...), des directives concernant les mineurs, de l'application du couvre-feu à 20 h puis à 18 h...

- Satisfaction et contact avec nos adhérents.

Notre troisième préoccupation reste la satisfaction optimale de nos adhérents. Il faut essayer de répondre à leurs demandes, souvent justifiées, en expliquant notre politique. Heureusement, dans l'ensemble, les relations restent cordiales et compréhensives.

Nul doute que si cette situation devait perdurer, nous constaterions une incidence notable sur nos effectifs, voire même sur la pérennité de certaines de nos activités.

Les responsables d'activités, les professeurs, le secrétariat s'efforcent de conserver le contact avec nos adhérents (téléphone, moyens informatiques...). À toute nouvelle intervention gouvernementale, le Président de l'ASV informe chacun de la nouvelle organisation à laquelle nous devons rapidement nous adapter.

Armand Faussat, Président
Tél. 01 60 10 48 58 - contact@asv.asso.fr

ASV Villebon Longjumeau Handball

Ensemble face à la pandémie

Vie professionnelle, scolarité, voyages, vacances, activités sportives, suivi médical... La pandémie de Covid-19 a bouleversé notre quotidien.

Fruit de nos échanges permanents et à la hauteur de nos moyens, nous avons proposé à nos différents collectifs des jeux, des défis à distance, de la vidéo... Bien sûr, cela ne remplace pas le présentiel. Vos retours, ainsi que l'aide apportée par certains d'entre vous, nous ont encouragés et boostés. Ils nous ont aidés à développer nos réflexions pour affronter chaque nouvelle annonce ou contrainte venant modifier nos plannings.

Lorsqu'il a fallu, pour continuer à se voir, se résoudre à s'entraîner dehors, vous étiez là. Nous avons pu compter sur votre présence en dépit du froid, de la brume, des aléas inhérents à l'extérieur, comme l'absence de lumière ou les ballons qui n'aimaient pas beaucoup le schiste et refusaient de rebondir. Ensemble, nous avons adapté notre sport aux circonstances grâce à l'investissement de nos joueuses, de nos joueurs et de vous, leurs parents.

La situation reste toujours délicate. Malgré tous les plannings en place, nous avons souvent dû communiquer avec vous du jour au lendemain. Vos mots d'encouragements, vos idées et votre présence nous ont apporté beaucoup de soutien. Ils nous ont permis à chaque fois de relever le défi, de réfléchir et d'envisager de multiples *scenarii* possibles pour continuer à pratiquer et faire pratiquer notre sport.

Nous souhaitons vous remercier et vous dire combien votre présence aide toute l'équipe du bureau, des entraîneurs et des bénévoles à poursuivre l'engagement. Notre volonté reste de conserver dans notre club l'esprit de partage et de solidarité qui anime chacun d'entre nous.

Poursuivons dans cette voie. Même de manière édulcorée, faisons perdurer le plaisir d'être ensemble le temps de cette crise. Restons solidaires.

Robert Lafond, Président
Tél. 07 61 13 44 77
asvatelierdesarts@orange.fr

Comité d'Entraide
Villebon Palaiseau

Une association, deux actions

Notre association compte deux missions principales : l'Accueil Immédiat de familles Réfugiées (action AIR) et l'Aide aux personnes en détresse locale.

L'action AIR accompagne et loge des familles réfugiées à leur arrivée en France. Elle se concentre en particulier sur les réfugiés en provenance du Moyen-Orient. Au lancement de cette action en 2015, nous avons accueilli, aidé et accompagné 4 familles syriennes. Elles sont actuellement intégrées. Certaines bénéficient encore de notre soutien. Nous poursuivons les accueils selon nos possibilités, en particulier au niveau du logement.

Depuis fin 2018, à la demande de la Mairie, nous aidons significativement des familles immigrées, logées par le SAMU social (115) à l'hôtel La Ferronnière à Villebon. Nous apportons également une aide aux démarches ainsi qu'un soutien financier et moral.

L'action Détresses Locales accompagne des personnes dans notre région sur des problématiques variées : statut (papiers), santé, logement, famille, emploi, scolarité, langue parlée ou écrite, dettes et finances, transport, solitude...

Nous formons un organisme local et indépendant. Le Comité d'Entraide Villebon Palaiseau n'appartient à aucun mouvement politique ou autre. Nous aidons des personnes de tous engagements, conditions, religions...

L'association dispose de ressources financières modestes mais immédiatement disponibles. Les municipalités de Villebon et de Palaiseau ainsi que la fondation JM Bruneau nous soutiennent, en particulier par des subventions.

Nous représentons un groupe de bénévoles actifs mais peu nombreux. Les demandes d'aides sont importantes : rejoignez-nous !

Isabelle Fiot, Présidente
Tél. 06 50 96 05 27
asso.cevp@gmail.com
comite-entraide-villebon-palaiseau.
blogspot.com



Les Piafs Migrateurs

Impressions d'une jeune parapentiste

« En 2018, lors du Forum des associations, l'ado que j'étais a découvert que l'apprentissage du parapente était possible dans la commune. Je savais ce que je voulais et la générosité de mes parents m'a permis de débiter cette activité. Me voilà inscrite à l'école des Migrateurs de Villebon-sur-Yvette pour l'année 2018/2019. Les premiers cours se déroulent de façon très naturelle. Théorie et pratique se complètent. Nos premières "pentes-écoles" se tiennent sur le terrain de football de Villebon et, par la suite, sur des sites de la région. Les premières sensations de vol resteront gravées dans nos mémoires. Ces sen-

sations intimes sont partagées avec toute l'équipe. Ce *team building* extraordinaire bénéficie au groupe, auquel chacun s'attache un peu plus à chaque vol. Le parapente ne comprend pas que le vol. Il s'agit également d'une ambiance, de briefings et de débriefings, de grandes discussions lors des trajets en minibus vers les sites de vol, de barbecues, de soirées autour du feu... Bref, de partage. Parmi les éléments revenant le plus souvent dans les témoignages, nous trouvons : sérénité, sensations fortes, tranquillité, partage et, paradoxalement, isolement (par rapport au "monde d'en bas").

Au sein du groupe, nous venons tous d'horizons très différents.

Nous sommes réunis par une passion : le vol. Si les générations, les situations professionnelles, les opinions sont plurielles, elles convergent et se retrouvent autour du vol.

Je suis aujourd'hui âgée de 18 ans et ces deux dernières années ont renforcé ma passion du vol. Je ne conçois plus ma vie sans ma voile. Le parapente demeurera pour moi un socle de sérénité, de calme, de partage et de convivialité. Vous voulez "goûter" à ce bonheur ? Alors, lancez-vous ! Rejoignez-nous ! On est bien là-haut... »

Marine Clavel

Yves Michel, Président
Tél. 06 77 03 58 18

École de Karaté de Villebon

Tous les moyens sont bons pour s'entraîner

Dans cette période infiniment difficile pour les activités sportives et culturelles, l'École de Karaté de Villebon reste plus que jamais mobilisée à vos côtés pour proposer différentes solutions d'entraînement.

La section Body Karaté, très active, utilise l'application Zoom depuis novembre dernier pour assurer une continuité des cours tous les mardis et dimanches en direct, aux horaires habituels. Le contenu des cours reste très proche du présentiel : renforcement musculaire, cardio, mouvements de karaté, toujours sur des musiques rythmées. L'initiation à la fameuse *Jerusalem danse* sur Zoom a été très suivie. Retrouvez le résultat sur notre site : www.ecole-karate-villebon.com.

Côté Karaté pour enfants et adultes, Urban-Défense et Body Karaté, nous avons donné les cours en présentiel à chaque fois que cela a été possible, dans le respect des directives sanitaires. Dans un même temps, nous avons mis à disposition des adhérents près de 45 modules vidéo et fiches pédagogiques ainsi



qu'un livret d'apprentissage EKV. Il a eu pour principal objectif d'accompagner les enfants et les débutants dans leur progression.

Les professeurs sont à l'écoute, presque chaque jour, pour donner des conseils ou lancer des petits défis afin que chacun puisse s'entraîner chez soi, à son niveau.

L'EKV reste très active sur les réseaux sociaux pour informer au jour le jour et garder le lien essentiel avec nos adhérents, tous très solidaires. Nous avons l'espoir de retrouver rapidement le chemin du gymnase et des dojos.

Franck Keryse, Président
Tél. 06 76 60 82 70
contact-ekv@ecole-karate-villebon.com

Tennis Club de Villebon

Le tennis au service du bien-être



En cette période compliquée, il est bon de pouvoir se défouler un peu et de continuer à entretenir sa santé au Tennis Club de Villebon.

Le tennis se trouve en tête des sports les plus bénéfiques pour l'espérance de vie. Son enchaînement d'accélération et de phases de repos apporte de nombreux bienfaits pour les poumons et le système cardio-vasculaire. Il permet de moduler facilement son effort. De plus, ce sport mobilise l'ensemble des muscles du corps et aide à travailler l'équilibre. Il représente un atout pour notre santé.

Dans le cadre du Réseau Sport-Santé Bien-Être, le TCV souhaite proposer prochainement un programme conçu pour mettre le tennis au service de la santé et du bien-être de ses pratiquants. Il s'adresse notamment aux personnes touchées par différentes pathologies comme les cancers, les affections cardio-vasculaires, le surpoids, le vieillissement... Véritable outil thérapeutique, la pratique régulière de ce sport et de l'activité physique en général permet de réduire la fatigue liée aux traitements et de diminuer le risque de récurrence. Un accueil personnalisé prend en compte la personne, ses besoins et offre des conseils spécifiques. Cette attention, combinée à l'adaptabilité de la pratique, rend le tennis accessible à tous, sans danger. Il permet également de créer du lien social, ce dont nous avons bien besoin en ce moment ! Alors n'hésitez pas à nous rejoindre sur les courts ! Pour plus d'informations, contacter Florence au 06 83 30 11 27.

Rodolphe Fiot, Président
Tél. 01 60 10 62 73
tc.villebon@fft.fr

La Cible de Villebon

Une saison d'attente

Le contexte actuel a bouleversé notre mode de vie. Comme tout le monde, nous souhaitons pouvoir reprendre nos activités au plus vite. Le tir sportif, pratiqué à tout âge et adapté à toutes les conditions physiques, constitue non seulement un sport exigeant, mais il apporte aussi concentration et maîtrise de soi.

C'est pourquoi, après nous être adaptés à toutes les consignes sanitaires pour la protection de tous, nous avons pris les devants pour améliorer nos capacités d'accueil pour la pratique de l'air comprimé en extérieur. Bien que les conditions soient différentes par rapport à notre pratique habituelle, cela permet à nos adhérents de

continuer à tirer quand ce n'est plus possible à l'intérieur. Ils peuvent ainsi rester au niveau, mais aussi se vider l'esprit en se concentrant sur la cible. Nous avons également entrepris de rénover la table de tir en intérieur pour plus de modernité. Cela facilite au passage le nettoyage après chaque séance. Enfin, nous continuons à donner la priorité à nos jeunes, toujours aussi fidèles et impatients de revenir. Tireurs de loisir comme compétiteurs, tout le monde attend la reprise des compétitions pour retrouver des objectifs à atteindre et à dépasser !

Alain Marie, Président
contact@lacible-villebon.fr

Secours Populaire Français, Comité Palaiseau-Villebon

Face aux besoins croissants, des bénévoles solidaires et motivés



En plus de l'angoisse qui saisit chacun, la pandémie a accru les demandes d'aide alimentaire. Nombreux sont ceux qui survivaient grâce à des petits boulots et les ont perdus. Parmi eux, nous comptons beaucoup d'étudiants. Nous les accueillons aujourd'hui pour leur fournir aliments, produits d'hygiène...

Cette année, le Père Noël Vert est passé. Bien sûr, le spectacle a été annulé mais les bénévoles ont préparé à l'avance les cadeaux pour chaque enfant. 288 cadeaux ont été offerts, accompagnés de friandises et de livres !

Le Secours Populaire compte aussi un vestiaire ouvert à tous où vous trouvez des vêtements pour toute la famille. Ils sont soigneusement triés par nos bénévoles et vendus

à partir de quelques centimes. Des livres sont proposés à 1 € les quatre. Nous avons également mis en vente de la vaisselle et des bibelots.

Venez faire un tour dans notre local de Palaiseau le lundi ou le mercredi entre 9 h et 11h30. Les sommes récoltées nous permettent d'acheter des produits manquants et de soutenir les plus précaires.

Si vous souhaitez nous aider, adressez-nous un chèque à l'ordre du Secours Populaire Français – Comité Palaiseau-Villebon, 4 rue des Écoles 91120 Palaiseau. Votre contribution nous est précieuse. Vos dons sont déductibles des impôts.

En cas de reconfinement, nous sommes obligés de fermer le vestiaire et la librairie. Merci pour votre solidarité.

Serge Grégory, Secrétaire général - Tél. 01 60 10 11 59 - spfpalaiseau@free.fr

Club des As

Le Téléthon malgré la crise

Le Téléthon représente un rendez-vous annuel important pour le Club des As. Il permet de rassembler les générations. Il mobilise toutes les compétences et tous les publics. Cet événement donne l'opportunité à de nombreuses associations de s'investir avec un point commun : une énergie à toute épreuve.

Mais, c'est peu dire que le Téléthon 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire, en France en général et à Villebon-sur-Yvette en particulier. Cette grande fête de la solidarité destinée à recueillir des fonds au profit de l'AFM a été réduite à la portion congrue.

Le contexte sanitaire a conduit à l'annulation d'un très grand nombre d'animations en ville, au Centre Sportif Saint-Exupéry et au Centre Culturel Jacques-Brel. Quelques associations participantes ont tout de même eu à cœur de conserver l'esprit Téléthon. Grâce à celles qui ont souhaité maintenir leur action, nous avons pu collecter 2 726 €. La moitié provenait du Centre de Loisirs du Bois des Gelles, grâce à la vente de calendriers réalisés par les enfants pour la nouvelle année. L'intégralité de la somme a été reversée à l'AFM-Téléthon qui lutte contre les maladies génétiques.

Nous tenons à mettre en lumière l'engagement des associations. Situation sanitaire oblige, elles ont cette année réinventé leur mobilisation pour être « confinement-compatible ». Elles restent mobilisées pour préparer le Téléthon 2021 !

Patrick Granger, Président
Tél. 01 60 10 80 98 - clubdesas.villebon@free.fr

Addictions Alcool Vie Libre

Des permanences pour vous écouter

La vocation de l'association Vie Libre est de venir en aide aux personnes souffrant d'addictions et plus particulièrement de la dépendance à l'alcool. Il reste possible de sortir à tout moment d'une consommation malade et les groupes de paroles peuvent vous aider à faire le point. Nos permanences ont lieu toutes les semaines, dans le respect des mesures sanitaires, à Palaiseau, Les Ulis, Bièvres et Marcoussis. Si vous pensez qu'il est temps de franchir le pas, contactez-nous.

Alain Marchais, Responsable - Tél. 01 69 31 14 54

Naissances

Aodren Surzur le 29 décembre 2020
 Anna Fernandes le 30 décembre 2020
 Daphné Paquereau le 28 janvier 2021
 Haroun Fofana le 1^{er} février 2021
 Margot Hainez Wild le 8 février 2021
 Eryne Nagbe le 16 février 2021
 Aariz Elenjickail le 20 février 2021
 Harena Rakotonarivo le 20 février 2021
 Alizé Louarn le 12 mars 2021

Mariages

Pierre Seraj Monir et Clarisse Manégli le 21 décembre 2020
 Jad Najm et Ghina Aziz le 23 janvier 2021

Décès

Maria Lourenço Andrade épouse Gonçalves Cordeiro
 le 5 décembre 2020
 Jean-Pierre Morize le 28 décembre 2020
 Raffaella Cassanelli épouse Francesconi le 12 janvier 2021
 Annette Boudard le 12 janvier 2021
 René Grioux le 13 janvier 2021
 Marguerite Nahmani épouse Chouchana le 16 janvier 2021
 Jean Tortochot le 18 janvier 2021
 Philippe Gatien le 31 janvier 2021
 Bchara Gerges le 23 février 2021
 Suryakant Patel le 27 février 2021

Médailles du travail

D'argent, de vermeil, d'or ou de grand or, les Médailles du travail valorisent l'engagement professionnel des Villebonnais.

Promotion du 1^{er} janvier 2021

Échelon Argent (20 ans)

Jean-Philippe Amarger, Eléonore Barriot, Jean-François Dolivet, Laurent Llopis, Luc Quesnel, Karin Rerat, Johann Taupin.

Échelon Vermeil (30 ans)

Joao Pedro Tavares de Almeida.

Échelon Or (35 ans)

Véronique Colombo, Sylvie Schumaker, Anne Tourdes.

Échelon Grand-Or (40 ans)

Isabelle Barbier, Claude Joureau, Laurence Lagoute, Thierry Lienard, Christian Phalippou.



Hommage à Margarita Nicola

C'est avec tristesse que la Ville a appris la disparition de Margarita Nicola, une figure incontournable de notre jumelage avec Las-Rozas-de-Madrid. Margarita a été pendant de nombreuses années la cheville ouvrière de cette relation d'amitié. Avec une énergie toujours débordante, elle a organisé de nombreux séjours et rencontres entre nos deux communes. Par son action passionnée, elle a fait vivre l'esprit du jumelage et réalisé un travail admirable pour rapprocher les citoyens européens dans la fraternité. Nos pensées vont à ses proches.

N°1 du portage de repas à domicile

Portage de repas

Agence Essonne Ouest
09 82 31 91 01

- Vos repas 7j/7 ou les jours que vous choisissez
- Les conseils d'une diététicienne pour un suivi personnalisé
- Composez vous-même votre repas

Les Menus Services
c'est aussi :

- du ménage
- des petits travaux
- de l'assistance administrative
- de la télé-assistance

Les Menus Services
MARCOUSSIS

Services à la personne

Aides fiscales sur les prestations de services à la personne
Loi de finances n°2016-1917 du 29/12/2016

www.les-menus-services.com

Orpi

Des femmes et des hommes pour votre bien

Vendre | Acheter | Louer | Faire gérer

Pour Particuliers et Professionnels

villebon@orpi.com
contact91@orpi.com

01 69 31 91 91

Jours fériés

Au cours de ce Printemps, les services municipaux seront fermés :

- **Fête du travail** : le samedi 1^{er} mai.
Réouverture lundi 3 mai à 14 h.
- **Fête de la Victoire de 1945** : le samedi 8 mai.
Réouverture lundi 10 mai à 14 h.
- **Ascension** : le jeudi 13 mai. Réouverture le vendredi 14 mai à 8h30.
- **Pentecôte** : le lundi 24 mai. Réouverture le mardi 25 mai à 8h30.

Pour vos démarches administratives, pensez aux services en ligne sur le site de la Ville et l'application Villebon.

Don du sang

Un don de sang permet de sauver 3 vies. Les prochaines collectes auront lieu les **vendredis 14 mai et 9 juillet** de 15 h à 20 h au Foyer des sportifs, gymnase Marie-Marvingt, Centre Sportif Saint-Exupéry. Prenez rendez-vous en ligne sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr.

Un nouvel arrêt de bus à l'EHPAD

La Ville comptera prochainement un nouvel arrêt de bus portant le nom « **Baron de Nivière** ». Situé sur la RD 59, cet arrêt adapté aux personnes à mobilité réduite permettra un accès plus facile à l'EHPAD Geneviève de Gaulle-Anthonioz.



Il sera desservi par :

- **La ligne 18** reliant la gare RER de Palaiseau-Villebon au Centre commercial Villebon 2.
- **La ligne DM12** opérant la liaison entre les gares RER B et C de Massy et la gare RER C de Gragny-Balizy.
- **La navette gratuite L** qui relie le samedi matin les gares de Lozère et Palaiseau-Villebon en passant par Villebon 2.
- **La navette gratuite K** permettant de rejoindre Villejust au départ de Villebon 2 les lundis, jeudis et vendredis.

Retrouvez toutes les informations sur les lignes de bus sur le site de la Ville.

Aider et soutenir les étudiants

Afin d'accompagner les étudiants pendant la crise sanitaire, la Communauté Paris-Saclay a mis en place un annuaire simplifié regroupant tous les contacts, aides et permanences utiles.



Dans la situation actuelle, soutenir et accompagner les jeunes et les étudiants constitue une priorité. Grâce au guide pratique mis en place par la CPS, ces derniers ont la possibilité de retrouver une liste exhaustive des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre en fonction de leur situation.

- **Aides alimentaires** : repas à 1 € au Resto U, aides du CROUS, épiceries solidaires, colis alimentaires...
- **Soutien psychologique** : permanences de l'association APASO, plateforme Écoute Étudiants Île-de-France, Fondation Santé des Étudiants de France, Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire, Centres Médico-Psychologiques, tchat d'écoute...
- **Aides sociales** : bourses, service social du CROUS, Aide Sociale Individuelle de l'Université...

- **Aides au logement** : Allocation au Logement à caractère Social, Aide Personnalisée au Logement, association Hébergement jeunes mettant en relation des étudiants de l'université Paris-Saclay en recherche de logement et des Séniors souhaitant un peu de compagnie ou des propriétaires de chambres et de studios...
- **Aides scolaires et universitaires** : Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, distribution d'ordinateurs et de chèques numériques par la Région, aide financière aux achats numériques par l'université Paris-Saclay...
- **Aide à l'emprunt bancaire** : caution de la Région pour 15 000 prêts bancaires...

Retrouvez le guide complet sur www.paris-saclay.com.

Conseil municipal du 11 février 2021

Finances

Le Conseil municipal [prend acte](#), à l'**Unanimité**, du Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire de la commune. Les documents sont consultables sur le site de la Ville.

Familles - social

Dans le cadre d'un appel à projets de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Ville propose la mise en place d'actions pour un montant de 29 812 €. Elles comprennent des projets dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, du soutien à la parentalité, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale et de la prévention des exclusions. Le Conseil municipal [autorise](#), à l'**Unanimité**, le Maire à solliciter cette subvention auprès de la CAF et à signer les conventions et tous les documents relatifs à cette demande.

Jeunesse

Jeune Villebonnaise, Katell Duchamps sollicite une subvention de la Ville dans le cadre de la « Bourse aux projets ». Elle souhaite participer au rallye humanitaire du 4L Trophy du 26 avril au 6 mai 2021. Le Conseil municipal [autorise](#), à l'**Unanimité**, le Maire à signer une convention dans ce sens. Il [autorise](#) également le versement de cette bourse de 300 €.

Gaz et électricité

La Ville d'Ormesson-sur-Marne sollicite une adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF). Membre de ce syndicat, la Ville doit rendre un avis sur le sujet. À l'**Unanimité**, le Conseil municipal [approuve](#) cette demande d'adhésion.

Urbanisme

Pour mener à bien la politique foncière de Villebon-sur-Yvette, la Ville propose de passer une convention avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF). Elle porte sur deux périmètres distincts pour une période de 6 ans : assurer la maîtrise foncière du site de la Direction Générale de l'Armement (DGA) et assurer une veille foncière sur l'ensemble du territoire communal. Cette démarche demande des modifications de la délibération n°2020-05-017 du 28 mai 2020 relative aux délégations octroyées au Maire. Ces modifications sont [approuvées](#), à la **Majorité**, par le Conseil municipal. M^{me} Durand,



Les jeunes participent à un job dating pour obtenir un Job d'été en Mairie. Le Conseil municipal a voté la création de 36 postes.

M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'abstiennent. Le Conseil municipal [approuve](#), à la **Majorité**, le projet de convention avec l'EPFIF. Il [autorise](#) le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne application et la poursuite de cette délibération. M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'abstiennent.

Le SIAVHY porte un projet de restauration de la continuité écologique de l'Yvette, impliquant la création d'un nouveau bras de rivière. Cette démarche nécessite une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville. Le Conseil municipal [prescrit](#), à l'**Unanimité**, cette procédure et [autorise](#) le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

Emplois saisonniers

Pour permettre à un maximum de jeunes Villebonnais de postuler à un emploi saisonnier auprès des services municipaux, le Conseil municipal [assouplit](#) à l'**Unanimité** les critères de sélection de ces recrutements. Trente-six postes saisonniers sont créés pour l'année 2021.

Tarifs municipaux

Conformément au calcul du taux d'effort, une partie des tarifs municipaux, notamment pour l'École Municipale des Sports, le Conservatoire et la restauration scolaire, sont [modifiés](#), à l'**Unanimité**.

Aéroport d'Orly

Le Conseil municipal [approuve](#), à l'**Unanimité**, le texte de la motion relative au réexamen du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la plateforme d'Orly. Ce texte porte également sur le retrait du projet d'extension de la zone C et la création de la zone D. Le Conseil municipal [adresse](#) une copie de ce document à M. Didier Gonzales, Président de l'Association des Élus Riverains d'Orly et Maire de Villeneuve-le-Roi.



Retrouvez les comptes-rendus complets des Conseils municipaux sur le site de la Ville, rubrique Ma Ville : Actes administratifs.

Conseil municipal du 8 avril 2021

Budget 2021

Le Conseil municipal **approuve, à l'Unanimité**, le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2020, avec un résultat de clôture de 8 489 955,94 €. Il précise que le budget annexe d'assainissement a été dissout le 31 décembre 2019. Les écritures et le résultat ont été intégrés dans le budget principal sur l'exercice 2020. Le compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal **approuve, à la Majorité**, le Compte Administratif 2020. M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'abstiennent. Monsieur le Maire a quitté la salle pendant ce vote comme l'exige la réglementation. Ce document de synthèse clôture le cycle budgétaire, rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses et des recettes du budget N-1.

À l'**Unanimité**, le Conseil **affecte** les résultats cumulés de l'exercice 2020 du Budget Communal au Budget Principal 2021 de la façon suivante :

- Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 5 121 659 €.
- Compte 001 – Excédent d'investissement reporté : 306 095 €.
- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 062 201,94 €.

Il **prend acte** de l'information relative aux montants des indemnités de toutes natures perçues par les élus du Conseil municipal au cours de l'année 2020.

Le Conseil municipal **adopte, à la Majorité**, le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2021. M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault votent contre. Ce budget présente un suréquilibre en section d'investissement et s'équilibre ainsi :

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Dépenses	14 822 566,94 €	Dépenses	32 827 943 €
Recettes	15 719 621,94 €	Recettes	32 827 943 €

Fiscalité

Le Conseil municipal **décide, à l'Unanimité**, de maintenir les taux d'impositions des taxes foncières 2021 au niveau de 2020.

- Propriétés bâties : 32,76 % (16,39 % de taux communal, 16,37 % de transfert du taux du Département).

- Propriétés non bâties : 43,84 %

Le taux de la taxe d'habitation reste gelé à son niveau de 2019, soit 11,91 %.

Le Conseil municipal **inscrit** la recette du produit de ces contributions directes locales au budget primitif 2021.

Subvention aux associations

La Commune compte un grand nombre d'associations (culture, sport, loisirs, solidarité...) qui concourent au dynamisme de la Ville et à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble. À l'**Unanimité**, le Conseil municipal **approuve** la répartition des subventions aux associations présentée lors de la séance. Il **autorise** le Maire à signer la convention d'objectif avec chaque association. La dépense sera imputée sur les comptes budgétaires respectifs ouverts au Budget Primitif 2021.

Urbanisme

La Ville poursuit sa volonté de protéger des espaces de verdure sur son territoire. Opérant une veille foncière permanente, elle peut choisir de racheter des terrains disponibles afin de les sanctuariser et y empêcher toute construction. Ainsi, le Conseil municipal **décide, à l'Unanimité**, d'acquérir une parcelle de 459 m² en bordure du chemin du Bas de la Plante des Roches pour un montant de 2 500 €. Monsieur le Maire est **autorisé** à engager les démarches relatives à l'acquisition de cette parcelle, à signer les actes relatifs et à décider des conditions d'entrée en jouissance. Cette dépense est inscrite au Budget 2021.

Culture

Afin de maintenir la qualité des représentations et événements au Centre Culturel Jacques-Brel, la Ville souhaite acquérir une nouvelle console lumière pour renouveler un équipement vieillissant. Le Conseil municipal **sollicite, à l'Unanimité**, une subvention de 37 707 € auprès du Conseil départemental au titre de l'aide à l'investissement culturel. Monsieur le Maire est **autorisé** à déposer un dossier de demande de subvention en ce sens et à signer toutes les pièces afférentes. Cette recette est inscrite au Budget Primitif 2021.

Pour continuer de développer l'offre culturelle sur la ville, le Conseil municipal **sollicite** une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif de financement d'actions de développement culturel pour la saison 2021. Monsieur le Maire est **autorisé** à signer tous les courriers ou pièces afférentes. Ces recettes seront imputées sur le Budget Primitif 2021.

Exploitation de la 5G

Par délibération du 28 mai 2015, le Conseil municipal a approuvé la convention tripartite (Commune de Villebon-sur-Yvette, Lyonnaise des Eaux – SUEZ, Bouygues Telecom) autorisant Bouygues Telecom à installer des équipements d'émission-réception (TV, faisceaux hertziens, radio) sur l'un des châteaux d'eau de la zone d'activité de Courtabœuf. Cette convention a été consentie pour une durée de 10 ans, en contrepartie d'une redevance annuelle d'occupation. Depuis le lancement de la 5G, Bouygues Telecom se déploie massivement sur le territoire afin de répondre aux nouveaux usages et éviter la saturation des réseaux. Par sa position géographique, la station-relais assure une couverture optimale des besoins de réseaux de communications électroniques des entreprises implantées à Courtabœuf. Il apparaît nécessaire de faire évoluer la convention signée en 2015 pour qu'elle s'adapte à ce nouveau projet de développement. Le Conseil municipal **abroge, à la Majorité**, la convention existante et **approuve** les termes de la nouvelle convention tripartite. Il **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires. M^{me} Durand, M. Vaillant, M. Tribondeau, M. Morichaud, M^{me} Guin et M^{me} Boutault s'abstiennent.



Petite enfance Commission d'appel d'offres

Un projet de construction d'un nouvel établissement d'accueil pour la petite enfance verra le jour courant 2023-2024 dans le quartier de la Roche. Il aura pour vocation d'accueillir les enfants des crèches du Bellay et de la Basse Roche. Ce projet concourra à valoriser l'image du quartier en offrant un équipement de proximité de qualité pour les tout-petits et les professionnelles de la petite enfance. En application des articles R2162-15 à R2162-21 du Code de la Commande publique, un concours restreint d'architecture est organisé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal **décide, à l'Unanimité**, de créer une Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le concours. Il nomme les membres suivants :

Membres titulaires :

- Dominique Rousseau
- Patrick Faure
- Nathalie Plumail
- Victor Da Silva
- Ophélie Guin

Membres suppléants :

- Jacques Fantou
- David Polizzi
- Olivier Lehoussel
- Michel Cinotti
- Gilles Morichaud

Il **approuve, à l'Unanimité**, les principes de composition du jury et les personnes associées en consultation.

Monsieur le Maire est **autorisé** à lancer le concours et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir est **fixé** à 15 000 € HT.

Les dépenses résultant de cette opération seront imputées sur le budget.

Subvention Plan de relance de l'État

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a mis en place un plan de relance pour redresser l'économie impactée par la crise sanitaire et Covid-19. Il vise à soutenir l'économie et à créer de nouveaux emplois en reposant sur 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Dans ce cadre, la Commune souhaite proposer un projet pour l'Hôtel de Ville. Son objectif : diminuer significativement sa consommation énergétique tout en préservant un niveau de confort satisfaisant pour les usagers et les agents. Le Conseil municipal **sollicite, à l'Unanimité**, l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Plan de Relance. Il **précise** que les dépenses ont été inscrites au Budget Principal de la commune avec un coût estimatif des travaux de 743 000 € HT (891 600 € TTC). S'y ajoutent, les honoraires de la maîtrise d'œuvre de 74 300 € HT (89 160 € TTC) représentant 10 % des travaux. Monsieur le Maire est **autorisé** à déposer un dossier de demande de subvention en ce sens et à signer toutes les pièces y afférentes.

Convention de formation au BAFA

Dans le cadre du partenariat avec l'organisme de formation Fédération Éducative de Recherche et d'Expression (FERE), une convention est signée de façon triennale depuis 2013 pour proposer chaque année

sur la Commune 2 stages de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Depuis le début de ce partenariat, plus d'une centaine de Villebonnais ont ainsi pu bénéficier de la formation BAFA avec un taux de réussite supérieur à 90 %. Suite à ce bilan positif, la Ville souhaite prolonger cette convention.

Le Conseil municipal **autorise, à l'Unanimité**, Monsieur le Maire à la signer. Il **précise** qu'une place gratuite pourra être attribuée pour chaque stage à des jeunes en difficulté, sur orientation des partenaires sociaux, ou à défaut pour des agents de la Collectivité dans le cadre du plan de formation. Cette convention sera renouvelée annuellement par reconduction tacite jusqu'à l'année 2023 pour une durée maximale de 3 ans.

Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée

À l'Unanimité, le Conseil municipal **donne** un avis favorable à la demande de retrait de la Commune de Marcoussis du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée.

Gaz et électricité

Le Conseil municipal **approuve, à l'Unanimité**, l'adhésion de la Commune des Loges-en-Josas au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF). Cette délibération sera notifiée au Président du SIGEIF.

Acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil municipal **approuve, à l'Unanimité**, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2020 présenté en séance. Ce bilan sera annexé au compte administratif de la Commune en application de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Le Conseil municipal **prend acte** de la communication du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, présenté en séance.






BRASSERIE DES SPORTS

**TABAC - BAR - PMU - LOTO - PRESSE
COMPTE NICKEL - RELAIS PICKUP**

Nouveaux horaires

**Lundi à vendredi 7h30 - 18h30
Samedi 8h30 - 18h30
Fermé le dimanche**

**104, rue des Casseaux - 91140 VILLEBON/YVETTE
Tél. : 01 60 10 19 47**

Vos élus vous reçoivent

Vous pouvez obtenir un rendez-vous par téléphone ou sur www.villebon-sur-yvette.fr rubrique Vie citoyenne / vos élus.

Dominique Fontenaille

Maire, Conseiller départemental de l'Essonne. m.le.maire@villebon-sur-yvette.fr

Victor Da Silva

1^{er} Adjoint aux Finances et au Budget

Nathalie Plumail

2^e Adjointe à l'Environnement et au Développement durable

Patrick Batoufflet

3^e Adjoint à la Culture, aux Sports, aux Fêtes et aux Jumelages

Michèle Boulanger

4^e Adjointe aux Affaires scolaires et périscolaires

Romain Millard

5^e Adjoint à la Communication, à la Démocratie locale et au Débat public

Dominique Rousseau

6^e Adjointe à la Petite Enfance

Patrick Faure

7^e Adjoint aux Bâtiments publics

Olivia Lucas

8^e Adjointe au Cadre de vie et déplacements

Mohamed Dehbi

9^e Adjoint à la Jeunesse, au CMJ, à la Parentalité et la Prévention spécialisée

Karine Lorin

Conseillère municipale déléguée au Centre de Loisirs et à la Restauration scolaire

Michel Cinotti

Conseiller municipal délégué aux Cérémonies et aux Relations publiques

Monique Bert

Conseillère municipale déléguée à la Voirie et à l'Éclairage public

Olivier Lehoussel

Conseiller municipal délégué au Commerce et à l'Artisanat local

Sabrina Dbili

Conseillère municipale déléguée aux Relations Sports avec la CPS et Terre de Jeux 2024

David Polizzi

Conseiller municipal délégué au Plan Ruisseau et Inondations

Nicole Marie

Conseillère municipale déléguée au Patrimoine touristique

Bertrand Thoré

Conseiller municipal délégué au Plan trottoirs et Plan vélos en ville

Dominique Forcade

Conseillère municipale déléguée aux Personnes âgées

Jacques Fantou

Conseiller municipal délégué à l'Hygiène et la Sécurité des bâtiments

Anne-Sophie Clauw

Conseillère municipale déléguée aux Personnes handicapées

Gautier Dekerle

Conseiller municipal délégué aux Transports publics

Claire Abadie Marteil

Conseillère municipale

Christophe Olivier

Conseiller municipal

Isabelle Anna Filipuzzi

Conseillère municipale

Alexandre Bougaud

Conseiller municipal

Virginie Polizzi

Conseillère municipale

Tél. 01 69 93 49 02

Ophélie Guin

Conseillère municipale

Marina Boutault

Conseillère municipale

Dominique Durand

Conseillère municipale

Régis Vaillant

Conseiller municipal

Olivier Tribondeau

Conseiller municipal

Gilles Morichaud

Conseiller municipal

Tél. 06 52 93 75 68





L'immobilier c'est notre métier

Depuis 1990 à votre service

ACHAT / VENTE GESTION / LOCATION

19, avenue du Général Leclerc – PALAISEAU

01 60 14 97 97

www.alvimmo.com

Estimation offerte

PARTAGEONS DEMAIN

Travailler en équipe, construire des projets : il n'est pas trop tard pour commencer

DES BARRIÈRES POUR STOPPER LES CIRCULATIONS DOUCES

« Favoriser l'utilisation du vélo et notamment du vélo électrique pour les agents communaux et les particuliers », « Élaborer avec les Villebonnais et mettre en œuvre un Plan Vélos » : deux promesses de M. Fontenaille aux dernières élections. Deux vaines promesses ?

Les Villebonnais peuvent douter de la sincérité du maire concernant le développement du vélo et encore moins la concertation annoncée.

En effet, février a été marqué par deux initiatives de M. Fontenaille :

- Des barrières ferment dorénavant la promenade de l'Yvette à la traversée de la RD59. Sans prévenir personne, ni nous (mais ça c'est habituel) ni les membres de sa majorité avons-nous cru comprendre, ni l'association MDB par laquelle il a choisi de se faire épauler sur le plan vélo, le maire a contraint les piétons et les cyclistes à un détour de près de 300 m le long de la route pour poursuivre les promenades, footings ou vélotaf. Pour une question de sécurité... qui n'est pas résolue puisque la plupart des gens ne prennent pas le passage protégé en coupant au plus près des barrières pour traverser. Encore une fois, pour préserver les piétons et cyclistes du danger lié aux automobilistes ne respectant pas le code de la route, c'est aux circulations douces de supporter la contrainte. La priorité absolue à la voiture a encore de l'avenir avec M. Fontenaille.
- Dans la même série, les accès au chemin des écoles, piste cyclable suite à la Covid, ont été équipés de barrières pivotantes qui rendent le passage des vélos, poussettes et fauteuils roulants extrêmement difficile pour ne pas dire impossible. Comment cette idée a-t-elle pu germer chez quelqu'un qui dit se préoccuper des circulations douces ?

Certains membres de la majorité municipale semblent surpris de ces décisions qui coûtent à la Ville 26 400 € ! Nous, nous sommes inquiets car cela dénote du caractère artificiel et électoraliste des promesses de M. Fontenaille et de sa propension à décider seul.

ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : 6 ANS DE PERDU

En 2015, l'accueil d'un centre pour personnes en situation de handicap était une excellente idée pour une ville qui dispose de ressources venant de Courtabœuf et qui par ailleurs n'accueillait aucun établissement social. Six ans plus tard et par une série de choix malencontreux proposé par le maire sans consulter ou écouter, l'idée a tourné au fiasco. Le permis de construire déposé sur le terrain derrière la MJC vient d'être abandonné. La zone s'est révélée inconstructible en présence d'eau ce qui n'a surpris personne sauf... le maire.

Les conséquences de ces délais sont catastrophiques pour les familles en recherche d'un établissement pour leurs enfants autistes. Des financements sont différés, la subvention départementale de 1,8 M€ suspendue.

Le premier terrain proposé par le maire pour ce projet, excentré, nécessitait 1 M€ d'aménagement pour la venue des handicapés vers la ville par le pont au-dessus de l'autoroute. Le second nécessitait d'abattre 55 arbres et de creuser dans un terrain très humide et donc de pomper ce que la loi sur l'eau restreint pour protéger l'environnement. Indéniablement les plus de 800 personnes qui ont signé la pétition contre ce dernier emplacement, nos actions pour alerter différentes instances sur l'irrégularité manifeste de ce projet ont aidé à préserver cette zone urbaine verte et humide.

Une réflexion en amont sur ce projet avec une analyse des risques aurait permis d'éviter ce fiasco, en identifiant notamment les points faibles des deux projets qui ont été lancés successivement.

Relançons ce projet sur de bonnes bases en le préparant tous ensemble !

TRAVAUX RUE DES MARAÎCHERS : CAFOUILLAGE SUR LE PROJET

Depuis octobre 2020, une pancarte à l'entrée de la ville annonce 18 mois de travaux rue des Maraîchers. Six mois après, le projet pour avoir un trottoir tout le long de la rue et une circulation apaisée n'est toujours pas finalisé. Le comité de pilotage se réunit épisodiquement. Des options envisagées incluent le rachat de portions de parcelles pour faciliter la giration des véhicules. Rien n'étant décidé, ces procédures de rachat dont la conclusion est souvent longue n'ont pas pu commencer. La structuration d'un projet avec des étapes de définition, de concertation/validation avec la population et enfin de réalisation étaient indispensables.

CONVENTION AVEC L'EPFIF

Cette convention signée avec l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) vise à faciliter l'avancement de projets sur le foncier de la commune et en particulier sur le terrain de l'ex-DGA. La révision de notre PLU qui laisse la porte ouverte à des constructions inadaptées à l'environnement de notre ville était un préalable indispensable. Retrouvez tous les détails sur notre site web.

Le 28 mars 2021.

VILLEBON AVEC VOUS

La rue des Maraîchers : bientôt une rue du XXI^e siècle où tout le monde aura sa place

Depuis plusieurs années, les voies de circulation et les espaces de stationnement des différents quartiers de Villebon-sur-Yvette sont progressivement reconfigurés, en concertation avec les habitants, afin que l'espace public soit rénové mais aussi et surtout mieux partagé entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

Ainsi, depuis 2014, plusieurs quartiers ont fait l'objet de réunions publiques et de mise en œuvre d'une réorganisation : les Yvettes, la Basse Roche, le Centre-ville, le quartier Suisse, le secteur Casseaux-Bouleaux, les Coteaux, le hameau de Villiers, ainsi que le secteur Foulons-Bas de la Ferme.

Dans ce cadre, la rue des Maraîchers a connu, en 2015 et 2016, de premiers réaménagements importants, avec l'élargissement du virage à l'entrée du quartier de la Roche, l'ouverture du parc de stationnement gratuit de la Haute-Roche et la création du verger pédagogique Villa Bona.

Depuis octobre 2020, c'est désormais une reconfiguration globale de l'ensemble de la rue qui est engagée.

Les contraintes sont de taille. En effet, cette voie a été conçue au siècle dernier en priorité pour les automobilistes. Ce choix pouvait se comprendre à l'époque, dans la mesure où il s'agit de l'unique axe traversant de la commune, sur lequel passent en moyenne 6.000 véhicules par jour, essentiellement aux heures de pointe, parmi lesquels se trouvent les bus, les cars scolaires mais aussi les engins agricoles de nos maraîchers locaux. Toutefois, les temps ont changé et une meilleure place doit être donnée aux autres usagers de l'espace public, en particulier les piétons et les cyclistes.

Dans ce contexte, la Ville et la Communauté Paris-Saclay (CPS), qui est la collectivité compétente en matière de voirie, ont défini trois objectifs à atteindre dans le cadre du réaménagement global de la rue des Maraîchers :

- améliorer la sécurité, par un meilleur partage de l'espace entre les différents usagers, sans oublier la rénovation de l'éclairage public ;
- renouveler le patrimoine, par la reconstruction de la chaussée en utilisant des matériaux favorisant une réduction du bruit et des vibrations, ainsi que par la rénovation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées enfouis sous la chaussée ;
- améliorer le confort, par la végétalisation et l'implantation de mobiliers de repos et la mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus.

Une fois ces objectifs généraux fixés, la CPS a, au cours de l'automne 2020, adressé à tous les Villebonnais un document de quatre pages présentant les enjeux du projet et ouvert, conformément à la réglementation, une concertation sous la forme d'une boîte aux lettres électronique pour recueillir les avis ainsi que d'un registre à la mairie de Villebon-sur-Yvette et au siège de la CPS. Près d'une centaine de Villebonnais ont ainsi apporté leurs contributions.

En plus de cette concertation imposée par la loi, la Ville a obtenu de la CPS que soit constitué un groupe de projet associant les élus de Villebon-sur-Yvette – majorité comme minorité –, les services techniques de la Ville et de la CPS, le bureau d'études en charge de la conception des travaux, les opérateurs de bus, l'association « Mieux se déplacer à bicyclette », le Vélo Club de Villebon, l'association d'assistantes maternelles « Les Pe-

tites Bouilles villebonnaises » ainsi que les associations de parents d'élèves « CAP 91 » et « PEEP ». Depuis octobre 2020, ce groupe de projet se réunit régulièrement pour débattre de manière très libre sur chaque détail concret du projet (sens de circulation, configuration des virages, emplacement des traversées piétonnes et des arrêts de bus, types d'aménagement pour les cycles, etc.) et suivre l'évolution des travaux.

À la faveur de ce dialogue exemplaire entre élus, techniciens, associations, riverains et usagers de la voie, un consensus se dégage peu à peu sur les différents sujets en débat, y compris les plus délicats, et le projet se précise. En parallèle, la Ville se mobilise dès à présent auprès de la CPS pour qu'à l'issue des travaux, les itinéraires de bus repassent par la rue des Maraîchers et que les actuelles déviations ne soient pas maintenues.

Ainsi, d'ici l'été 2022, la rue des Maraîchers deviendra enfin une rue du XXI^e siècle, où chacun aura sa place : les piétons – y compris les personnes à mobilité réduite et les parents avec poussettes – pourront traverser la moitié de Villebon à pied sur un trottoir d'au moins 1,40 mètre en continu sur le côté amont (numéros pairs) de la chaussée, les cyclistes pourront évoluer en meilleure sécurité grâce à des bas-côtés aménagés et des « sas » aux feux tricolores, et les automobilistes pourront continuer de circuler, à vitesse réduite.

Le moment venu, ces aménagements seront prolongés dans la rue des Casseaux, dans le cadre de l'extension du centre-ville sur les terrains de la Direction générale de l'armement (DGA), toujours en concertation avec les habitants.

Dominique Fontenaille, Victor Da Silva, Nathalie Plumail, Patrick Batoufflet, Michèle Boulanger, Romain Millard, Dominique Rousseau, Patrick Faure, Olivia Lucas, Mohamed Dehbi, Karine Lorin, Michel Cinotti, Monique Bert, Olivier Lehousset, Sabrina Dbili, David Polizzi, Nicole Marie, Bertrand Thoré, Dominique Forcade, Jacques Fantou, Anne-Sophie Clauw, Gautier Dekerle, Claire Abadie Marteil, Christophe Olivier, Isabelle Anna Filipuzzi, Alexandre Bougaud, Virginie Polizzi.
www.villebonavecvous.net

Villebon juste après la guerre de 1870-1871

Cette guerre a été appelée « Investissement de Paris du 1^{er} septembre 1870 au 28 janvier 1871 ». Bernard Bertet écrit dans Villebon, ses hameaux, leur passé (mai 1984) : « Le 18 septembre 1870, Palaiseau fut occupée par 35 000 Prussiens. Ils ne quittèrent la commune que le 14 mai 1871. » Une partie des envahisseurs ont-ils logé à Villebon ?

Le 3 septembre 1870, un nouveau Conseil municipal est installé. Le baron Léon Nivière occupe la fonction de Maire, Athanase Josset, celle d'Adjoint. A. Moulin, Antoine Deloges, François Petit (adjoint en 1872), Michel Bordier, A. Veslin, Adrien Lerat, A. Vincent, Eugène Deforges, Jean-Baptiste Chrétien et M. Poirier siègent en tant que Conseillers municipaux. En octobre 1990, dans *Villebon-sur-Yvette notre histoire*, l'abbé Marius Denigot note : « Le 10 novembre 1870, les Prussiens occupent Villebon. Bien des gens se sauvent vers le sud. Certains se réfugient à Paris où ils subissent le siège ! » La raison : « Le Préfet a réquisitionné la commune de Villebon pour une somme de 2 120 francs » le 10 novembre 1870 car la Municipalité n'a versé que 300,75 francs, maigre résultat de l'appel au peuple. Les élus doivent prendre le solde sur le budget communal. « Villebon sortira de cette occupation prussienne avec de lourdes dettes », conclut l'abbé. François Petit, Adjoint au Maire, explique au Préfet que « la tenue régulière des registres de l'état civil a été possible. Les actes du 1^{er} septembre 1870 au 1^{er} mai 1871 ont été dressés par Antoine Deloges, Adjoint, le Maire étant absent. Les registres anciens ont été cachés et il n'y en a pas eu de brûlés ».

699 habitants vivent à Villebon en 1872

Comme toutes les communes d'Île-de-France, la Ville vient de subir l'invasion prussienne. On relève 36 décès, nettement plus que la moyenne de ces années.

En 1792, Villebon-sur-Yvette comptait 630 habitants. À 699 en 1872, l'évolution est minime. Pourtant, nous remarquons des changements dans les manières de vivre en comparant l'avant et l'après. Les jeunes de moins de 29 ans représentent 45 % de la population, soit 7 % de plus qu'aujourd'hui. Au sein de 148 familles, 48 épouses sont recensées « sans profession ». Il faut savoir que les femmes pratiquent un travail non reconnu officiellement, en plus des tâches ménagères et de l'éducation des enfants. En 1872, le travail de la terre reste le métier le plus répandu. On compte 80 cultivateurs, 7 domestiques et 16 journaliers. Une évolution est tout de même très visible : on trouve également 67 cultivatrices, 7 domestiques et 46 journalières. Majoritaire, la part des femmes dans l'agriculture commence à être prise en compte ! Il existe aussi 1 maraîcher et 1 maraîchère, 6 rentiers et 6 rentières. Ajoutons que, parmi les épouses, 8 sont marchandes de vin, 4 commerçantes, 9 couturières, 3 blanchisseuses, 2 dames de compagnie et 5 cuisinières.

Restent des métiers dit « masculins » : 1 horticulteur, 2 pépiniéristes, 2 treillageurs, 2 bûcherons, 9 jardiniers, 6 charretiers, 2 palefreniers, 1 piqueur, 1 cocher... L'artisanat est majoritairement masculin, avec 3 sabotiers, 3 cordonniers (dont le Maire Étienne Pairable), cordonniers de père en fils, 1 serrurier, 19 maçons, 1 boucher, 1 tisserand, 1 maréchal ferrant et son apprenti, 1 cerclier et 1 apiculteur qui possède 422 ruches. L'« industrie » des carrières prend de l'essor avec 17 terrassiers dont 13 carriers.

Le commerce dans les hameaux

Les femmes assurent le ravitaillement. On dénombre 3 commerçantes et 2 marchandes de vin dans le quartier de la Roche, 1 commerçante et 1 marchande de vin à Villiers, 1 commerçante et 3 marchandes de vin aux Casseaux. 9 couturières assurent la production des vêtements.

En comparaison à d'autres régions où elles peuvent atteindre plus de 10 enfants, la Ville compte peu de familles nombreuses (8 familles de 4 enfants, 1 de 5 enfants). Les décès de nouveau-nés seraient-ils plus fréquents ?

Les animaux domestiques

Les recensements concernent les humains mais aussi les animaux domestiques. Parmi leurs rangs, nous trouvons 24 poulains et pouliches de moins de 3 ans, 42 étalons, 23 hongres et 24 juments, soit 113 bêtes de race chevaline ainsi que 7 ânes et 4 ânesses. 55 animaux de race bovine sont dénombrés : 1 génisse, 1 taureau et 53 vaches. Le recensement comprend également 1 bélier, 10 cochons, 7 chèvres, 422 ruches d'abeilles en pleine activité, 4 oies, 33 canards, 754 poules et poulets et 46 pigeons. Enfin, la ville accueille 41 chiens mais les chats ne sont pas répertoriés.

Diverses origines des nouveaux Villebonnais

77 habitants sont nés à Villebon. Une partie de la population vient des environs : 18 habitants sont originaires de Palaiseau, 16 de Villejust, 7 de Saulx-les-Chartreux, 3 d'Orsay, 2 de Bures-sur-Yvette, 1 de Bièvres et 1 de Longjumeau. Les nouveaux Villebonnais sont originaires de 32 départements. 20 habitants arrivent d'Île-de-France : 15 de Paris, 1 de Neuilly et 4 de la Seine-et-Marne. Certains viennent de territoires proches de la région : 4 de l'Aisne, 1 de l'Eure, 5 de l'Eure-et-Loir, 4 du Loiret, 3 de l'Oise et 2 de la Marne. 33 nouveaux Villebonnais sont originaires du nord-ouest du pays : 1 du Finistère, 2 du Calvados, 1 de la Manche, 1 de Loire-Inférieure, 3 du Loir-et-Cher, 5 de l'Orne, 3 du Nord, 5 du Pas-de-Calais et 7 de la Sarthe. Une partie des habitants venait également de l'Est : 2 des Ardennes, 2 de la Haute-Marne, 3 de la Meuse, 2 de la Moselle et 1 du Haut-Rhin. On comptait des habitants de Bourgogne-Franche-Comté : 3 de l'Yonne, 6 de Côte-d'Or, 1 du Jura, 1 de la Nièvre, 1 de la Saône-et-Loire et 2 de la Haute-Saône. Certains avaient parcouru une route encore plus longue : 2 du Cantal, 1 de Charente, 1 des Hautes-Pyrénées et 1 du Puy-de-Dôme. Quelques étrangers proviennent de 7 pays : 1 d'Irlande, 2 de Suisse, 1 d'Italie, 1 d'Allemand et 1 du Haut-Rhin allemand, 1 de Pologne, 1 de Belgique.

Pierre Gérard

Atelier d'histoire Le Temps des Cerises,
MJC Boby-Lapointe

FENÊTRES - VOIETS - PORTAILS - AUTOMATISMES PORTES DE GARAGE - PORTES D'ENTRÉE - MOTORISATION



Installation de qualité réalisée par du personnel qualifié.
Magasin d'exposition 100m²



Fermetures automatiques

Dans une majorité de pays comme la France, on vit rarement sous une tente ou dans un igloo. On passe donc notre temps à ouvrir et à fermer les portes, les fenêtres, les portails. Est-ce lié à la lassitude du geste ou à un goût prononcé du moindre effort que les fabricants de fermetures s'ingénient à nous fabriquer des modèles de plus en plus pratiques, robustes et esthétiques ?...

Le spécialiste

SCA Habitat est le grand spécialiste de l'automatisme depuis plus de 25 ans, sans sous-traitance il installe et assure le service après-vente, le dépannage et l'entretien de tout ce qui s'ouvre ou se ferme dans une maison : volets, fenêtres, stores, portes d'entrée, portes de garage, portails etc. Toutes les fermetures sont motorisables pour être pilotées à distance, via un smartphone ou une tablette. SCA Habitat est certifiée RGE, Qualifelec, Qualibat et travaille avec un artisan local afin de répondre aux demandes de travaux de maçonnerie.

Ses fabricants

Batistore pour les stores. Bel'M et K-Line pour les portes : reconnus, entre autres, pour leur sécurité (5 points de fermetures) et leurs qualités d'isolation. Novoferm pour les Portes de garage.

Kostum pour les portails : fabriqués en Bretagne, avec 25 ans de garantie, 25 couleurs standards. K-Line pour les Fenêtres avec la « connectée » : des détecteurs d'ouverture sont intégrés permettant de programmer l'ouverture automatiquement pendant un laps de temps, histoire d'aérer.

Et de nombreux styles traditionnels ou modernes, des couleurs variées pour les portails, portes d'entrée ou fenêtres pouvant s'harmoniser entre elles, ce qui donne un cachet supplémentaire à la maison.

Nos marques : Kline, Bel'M, Novoferm & Kostum



01 69 07 84 18

30 rue de Montlhéry - 91400 ORSAY - www.scahabitat.fr - scahabitat@orange.fr

Le plaisir des courses faciles à chaque instant !

Vous cliquez,
nous chargeons
en 5min

Auchan drive



Pour vos repas
et événements

Auchan traiteur



Pour vos comités
d'entreprises
ou associations

Auchan PRO



Recyclage
de vos bouteilles
plastiques



Recharge de votre
véhicule électrique



Lutte contre le
gaspillage
alimentaire avec



Auchan
VILLEBON



À VOTRE SERVICE SUR

Auchan.fr Infos pratiques sur www.auchan.fr (votre magasin Villebon)

Auchan drive

f Ou sur Facebook <https://www.facebook.com/auchanvillebon>

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI

de 7h30 à 19h00

ET TOUS LES DIMANCHES

de 9h à 12h30